# DÉLIMITATION DES TERRITOIRES INCOMPATIBLES À L'ACTIVITÉ MINIÈRE (TIAM)

DOCUMENT JUSTIFICATIF EN LIEN AVEC L'ATTENTE 1.1 DE L'OGAT « POUR ASSURER UNE COHABITATION HARMONIEUSE DE L'ACTIVITÉ MINIÈRE AVEC LES AUTRES UTILISATIONS DU TERRITOIRE »



13 avril 2022

#### INTRODUCTION

Des modifications apportées à la loi sur les mines et à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme donnent certaines compétences aux MRC pour assurer une cohabitation plus harmonieuse de l'activité minière avec les autres utilisations du territoire. Ainsi, une MRC a désormais la possibilité de délimiter dans son schéma d'aménagement révisé (SAR) les territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM). Une orientation gouvernementale en matière d'aménagement du territoire (OGAT) vient orienter ce nouveau pouvoir accordé aux MRC.

Dans ce contexte, la MRC de La Matapédia a réalisé la présente étude visant la délimitation des TIAM dans le but de les soumettre à la consultation et, éventuellement, de les intégrer à son SAR afin d'assurer leur protection. La MRC propose comme TIAM les éléments suivants :

- 1. Les périmètres d'urbanisation ;
- 2. L'affectation agricole dynamique;
- 3. Les activités à caractère urbain et résidentiel ;
- 4. Les activités à caractère historique, culturel ou patrimonial ;
- 5. Les activités agrotouristiques ;
- 6. Les activités récréotouristiques intensives :
- 7. Les installations de prélèvement d'eau souterraine et de surface de catégories 1 et 2, et leurs aires de protection bactériologique, virologique et d'alimentation.

Ce document vise à informer et consulter adéquatement tous les acteurs concernés (municipalités, ministères, titulaires de droits miniers, organismes du milieu et population en général) sur la délimitation des TIAM proposée par la MRC de La Matapédia.

#### 1) LES PÉRIMÈTRES D'URBANISATION ET LES BANDES DE PROTECTION

La MRC de La Matapédia identifie comme TIAM les périmètres d'urbanisation délimités dans son SAR ainsi que des bandes de protection de 1000 mètres autour de ceux-ci. Ces territoires sont tous présentés par des plans individualisés à l'annexe 2 du présent document et sont également détaillés par le tableau descriptif 1.1 du présent chapitre. Les périmètres d'urbanisation et leurs bandes de protection sont également présentés au plan général portant sur la localisation des TAIM produit à l'annexe 1 ainsi que par les fichiers de formes (.shp) TIAM\_01042022\_groupe.shp et Rayon\_PU\_1000m\_01042022.shp.

Les périmètres d'urbanisation sont définis au chapitre 4 du SAR par les plans 4.1 à 4.18. La version à jour du SAR est disponible dans la bibliothèque virtuelle de l'onglet « Territoires » du portail gouvernemental du MAMH, ainsi que sur le site web de la MRC de La Matapédia suivant :

https://www.mrcmatapedia.qc.ca/images/Upload/Files/centredocumentations/amenagement\_du\_territoire/sc hema\_damenagement\_revise\_mise\_a\_jour\_septembre\_2019\_.pdf

#### Justification:

Conformément à l'attente 1.1 du document d'orientation « *Pour assurer une cohabitation harmonieuse de l'activité minière avec les autres utilisations du territoire* », la MRC de La Matapédia n'a pas de démonstration à faire pour déterminer qu'un périmètre d'urbanisation est incompatible à l'activité minière. D'ailleurs, ceuxci font déjà l'objet de territoires de contraintes et de restrictions à l'activité minière reconnus par l'État.

La MRC de La Matapédia tient à préciser que les périmètres d'urbanisation (PU) contenus dans les fichiers numériques des contraintes et restrictions tirés de GESTIM-SIGAT-TERRITOIRE ne correspondent pas exactement aux limites des PU définies à son SAR. Ainsi, les bandes de protection de 1000 mètres des PU ont été déterminées à partir du fichier des affectations du SAR actuellement en vigueur.

Le tableau 1.1 suivant identifie chacun des périmètres d'urbanisation du territoire et leur superficie respective.

#### 1.1 - Tableau descriptif des périmètres d'urbanisation tels que définis au SAR

# TIAM	Municipalité	Code mun.	Localisation	Description (type d'activité)	Sup.totale (m²)	Remarques	Plan
57	Sainte- Marguerite	07005	Noyau urbain	Périmètre d'urbanisation	493815		PU-1
58	Sainte-Florence	07010	Noyau urbain	Périmètre d'urbanisation	987021		PU-2
59	Causapscal	07018	Noyau urbain	Périmètre d'urbanisation	6 020430		PU-3
60	Albertville	07025	Noyau urbain	Périmètre d'urbanisation	681711		PU-4
61	Saint-Léon-le- Grand	07030	Noyau urbain	Périmètre d'urbanisation	1 207043		PU-5
62	Saint-Zénon-du- Lac-Humqui	07035	Noyau urbain	Périmètre d'urbanisation	504191		PU-6
63	Sainte-Irène	07040	Noyau urbain	Périmètre d'urbanisation	274233		PU-7
64	Amqui	07047	Noyau urbain	Périmètre d'urbanisation	8 211468		PU8
65	Lac-au-Saumon	07057	Noyau urbain	Périmètre d'urbanisation	1 440723		PU-9
66	Saint- Alexandre-des- Lacs	07065	Noyau urbain	Périmètre d'urbanisation	1 570788		PU-10
67	Saint-Tharcisius	07070	Noyau urbain	Périmètre d'urbanisation	288343		PU-11
68	Saint-Vianney	07075	Noyau urbain	Périmètre d'urbanisation	833429		PU-12
69	Val-Brillant	07080	Noyau urbain	Périmètre d'urbanisation	882246		PU-13
70	Sayabec	07085	Noyau urbain	Périmètre d'urbanisation	2 233715		PU-14
71	Saint-Cléophas	07090	Noyau urbain	Périmètre d'urbanisation	374321		PU-15
72	Saint-Moïse	07095	Noyau urbain	Périmètre d'urbanisation	703984		PU-16
73	Saint-Noël	07100	Noyau urbain	Périmètre d'urbanisation	943413		PU-17
74	Saint-Damase	07105	Noyau urbain	Périmètre d'urbanisation	406797		Pu-18

#### 2) L'AFFECTATION AGRICOLE DYNAMIQUE

La MRC de La Matapédia identifie comme TIAM, l'affectation agricole dynamique délimitée dans son SAR. Ce territoire est présenté sur un plan individualisé à l'annexe 3 du présent document. Il est également présenté au plan général portant sur la localisation des TIAM à l'annexe 1 du présent document, ainsi que par le fichier de formes TIAM\_01042022\_groupe.shp ci-joint.

La délimitation de l'affectation agricole dynamique est aussi disponible dans la bibliothèque virtuelle de l'onglet « Territoires » du portail gouvernemental du MAMH, ainsi que sur le site web de la MRC de La Matapédia suivant :

https://www.mrcmatapedia.qc.ca/images/Upload/Files/centredocumentations/amenagement\_du\_territoire/sc hema\_damenagement\_revise\_mise\_a\_iour\_septembre\_2019\_.pdf

#### Justification:

La MRC de La Matapédia a procédé à la caractérisation de son territoire agricole en 2010. Celle-ci a permis de déterminer deux types d'affectation du sol couvrant la zone agricole provinciale, soit une affectation agricole viable (68 365 ha.) et une affectation agricole dynamique (41 723 ha.). L'affectation agricole dynamique correspond à une importante portion (38%) de la zone agricole provinciale. Cette affectation est caractérisée par la présence d'un nombre considérable d'exploitations agricoles, l'importance des investissements et revenus des entreprises agricoles, une forte concentration de champs en culture, un bon potentiel de sols selon le classement ARDA, ainsi qu'une topographie favorable à l'exploitation des cultures fourragères et céréalières.

L'activité agricole constitue un secteur important de l'économie locale. En 2017, la MRC comptait 188 entreprises agricoles sur son territoire. Les principales activités des entreprises agricoles sont la production laitière (49%), la production bovine (17%), les grandes cultures (10,5 %) et l'acériculture (8 %). Comme des activités minières pourraient compromettre la qualité et la pérennité de l'activité agricole, la MRC de La Matapédia considère qu'il est souhaitable que l'affectation agricole dynamique soit reconnue comme étant un TIAM.

#### 3) LES ACTIVITÉS À CARACTÈRE URBAIN ET RÉSIDENTIEL HORS PU

La MRC de La Matapédia identifie comme TIAM des ensembles formés d'au moins quinze (15) lots contigus où s'exercent des activités à caractère urbain et résidentiel ainsi qu'une bande de protection de 600 mètres autour de ceux-ci. Ces ensembles de lots sont présentés par des plans individualisés à l'annexe 4 du présent document, et sont également détaillés par le tableau descriptif 3.1 intégré au présent chapitre. La localisation des îlots à caractère urbain et résidentiel et leurs bandes de protection sont également présentés au plan général portant sur la localisation des TIAM présenté à l'annexe 1, ainsi que par les fichiers de formes (.shp) TIAM\_01042022\_groupe.shp et Rayon\_ilot\_res\_600\_m\_hors\_PU\_01042022.shp

#### Justification:

Afin d'identifier les îlots à caractère urbain et résidentiel sur le territoire, la MRC de La Matapédia a utilisé une méthodologie basée sur les critères identifiés dans l'attente 1.1 du document d'orientation « *Pour assurer une cohabitation harmonieuse de l'activité minière* avec les autres utilisations du territoire ». De manière plus précise, les îlots à caractère urbain et résidentiel hors périmètre d'urbanisation ont les caractéristiques suivantes :

- L'îlot comprend un minimum de 15 résidences ;
- L'îlot a une superficie minimale > 40000 m²;
- L'îlot présente une superficie minimale de terrains occupés > 25000 m², soit un minimum de 62,5% de la superficie de l'îlot;
- L'îlot présente une superficie minimale de terrains vacants < 15000 m², soit un maximum de 37,5% de la superficie de l'îlot.</li>

L'identification des usages présents à l'intérieur des îlots à caractère urbain et résidentiel a été réalisée à l'aide des rôles d'évaluation foncière, du cadastre rénové du Québec et d'orthophotos de 2015 du Gouvernement du Québec. À ce titre, la table attributaire du fichier de formes (.shp) TIAM\_14012022.shp contient l'information (code d'utilisation des biens-fonds du manuel d'évaluation foncière du Québec) relative à l'usage de chacun des lots construit à l'intérieur des îlots à caractère urbain et résidentiel, ainsi que tous les détails relatifs aux lots (no de lot, superficie, etc..). Enfin, la superficie des terrains retenus correspond à la superficie réelle du terrain définie au cadastre rénové du Québec ou à un maximum de 5000 m² dans le cas d'occupation résidentielle sur des lots originaires (ex. lot de 40 hectares).

Trente-deux (32) îlots à caractère urbain et résidentiel localisés hors des périmètres d'urbanisation ont été identifiés sur l'ensemble du territoire de la MRC de La Matapédia. Ces îlots contiennent 1278 constructions à caractère urbain et résidentiel. Le tableau 3.1 suivant permet de connaître tous les détails pour valider et justifier chacun des îlots retenus comme TIAM.

Comme ces secteurs correspondent à des lieux de résidence ou d'activités de nature urbaine, des enjeux de cohabitation avec les activités minières peuvent être soulevés. Les activités minières, plus particulièrement les opérations d'extraction, créent des nuisances importantes qui peuvent affecter la qualité de vie et la viabilité des occupations. Les activités minières entrainent généralement des répercussions importantes sur leur environnement immédiat. Elles causent des poussières, du bruit et engendrent de la circulation de véhicules lourds ce qui contribue à détériorer la qualité de vie du milieu.

Par ailleurs, les activités à caractère urbain et résidentiel sont difficilement déplaçables. Construites depuis plusieurs années, ces concentrations d'activités constituent des milieux de vie. Le déplacement de ces activités aurait des effets néfastes sur les relations de voisinage et augmenterait la vulnérabilité des populations concernées. Comme ces îlots à caractère urbain et résidentiel représentent des concentrations existantes d'usages surtout résidentiels, mais incluant parfois des commerces, des industries et des infrastructures publiques, leur maintien représente un intérêt pour toute la collectivité. La protection d'îlots à caractère urbain et résidentiel (hors périmètre d'urbanisation) et des bandes de protection de 600 mètres autour de ceux-ci s'avèrent donc essentielle.

#### 3.1 - Tableau descriptif des secteurs à caractères urbains et résidentiels hors-PU

# TIAM	Municipalité	Code mun	Localisation	Description (type d'activité)	Sup.totale (m²)	%	Sup. construit	%	Sup. vacant	%	Nbre totale de construc-	Usages da	ns les îlôts à cai	ractère urbains	Plan
7 17 11 11		man		(typo a asavno)	(,,,,,		(m²)		(m²)		tion	Résidences	Commerces	Industries et autres usages	
1	Albertville	07025	Ilôt déstructuré zone agricole – Rg 2 (ruisseau Matalik)	Résidentielle	51130,9	100%	41058,3	80%	10072,6	20%	20	20			U-1
2	Saint-Léon-le-Grand	07030	llôt déstructuré zone agricole – Rte 195 (Rg Barrette)	Résidentielle	111962	100%	78242,6	70%	33719,4	30%	21	20	1		U-2
3	Saint-Zénon-du-Lac- Humqui	07035	Secteur – Lac Humqui (décharge du lac)	Résidentielle et villégiature	155240,9	100%	125990,1	81%	29250,8	19%	30	30			U-3
4	Saint-Zénon-du-Lac- Humqui	07035	Secteur – Lac-Humqui (tête du lac-Ch tour du lac)	Résidentielle et villégiature	277216,1	100%	234020,7	84%	43195,4	16%	71	70		1	U-4
5	Saint-Zénon-du-Lac- Humqui	07035	Secteur – Lac Humqui (tête du lac-Rte 195)	Résidentielle et villégiature	533393	100%	354695	66%	178698	34%	40	38		2	U-5
6	Sainte-Irène	07040	Val-d'Irène, secteur résidentiel	Résidentielle et villégiature	304548,2	100%	196204,1	64%	108344,1	36%	128	126		2	U-6
7	Sainte-Irène et Saint- Léon-le-Grand	07040- 07030	Secteur – Lac Nemtayé	Villégiature	187535	100%	125742,2	67%	61792,8	33%	53	53			U-7
8	Sainte-Irène	07040	Secteur – Lac Gauthier	Villégiature	88330,4	100%	69547,5	79%	18782,9	21%	18	18			U-8
9	Amqui	07047	Zone récréative – Soleil d'Or	Résidentielle et villégiature	71013,5	100%	58838,6	83%	12174,9	17%	40	40			U-9
10	Amqui	07047	Zone récréative – Quatre Vents	Résidentielle et villégiature	51881,7	100%	47069,9	91%	4811,8	9%	39	39			U-10
11	Amqui	07047	Zone récréative – Anse St-Jean	Résidentielle et villégiature	233855,8	100%	218465,2	93%	15390,6	7%	111	111			U-11
12	Amqui	07047	llôt déstructuré en milieu récréatif	Résidentielle	258856,7	100%	235820,6	91%	23036,1	9%	53	47	6		U-12
13	Amqui	07047	Ilôt déstructuré zone agricole – Rang St-Jn-Baptiste-Route Labrie	Résidentielle	72913,4	100%	63396,9	87%	9516,5	13%	21	21			U-13
14	Lac-au-Saumon	07057	Ilôt déstructuré zone agricole –Routes St-Edmond & 132	Résidentielle	175783,5	100%	149785,7	85%	25997,8	15%	18	11	7		U-14
15	Lac-au-Saumon	07057	Rte 132, parc maisons mobiles	Résidentielle	145603	100%	121619	84%	23984	16%	49	49			U-15
16	Lac-au-Saumon	07057	Rte 132, secteur milieu du lac	Résidentielle et villégiature	132389,4	100%	101473,5	77%	30915,9	23%	28	28			U-16
17	Lac-au-Saumon	07057	Rte 132, près du 2 <sup>e</sup> pont	Résidentielle et villégiature	274557,7	100%	186296,8	68%	88260,9	32%	45	43	1	1	U-17
18	Lac-au-Saumon	07057	Lac Angus	Villégiature	250986,6	100%	166687,4	66%	84299,2	34%	18	18			U-18
19	Saint-Vianney	07075	Secteur – Lac Towagodi (Langis)	Villégiature	41818,9	100%	28871,6	69%	12947,3	31%	15	15			U-19
20	Val-Brillant - Amqui	07080 – 07047	Ilôt déstructuré zone agricole – Ch.Sablière et de l'Aigle	Résidentielle et villégiature	115954,7	100%	99498,9	86%	16455,8	14%	35	35			U-20
21	Val-Brillant	07080	Zone récréative Est – Lac Matapédia	Résidentielle et villégiature	168890	100%	107738,4	64%	61151,6	36%	26	26			U-21
22	Val-Brillant	07080	Zone récréative Ouest – Lac Matapédia	Résidentielle et villégiature	666510	100%	576363,3	86%	90146,7	14%	101	98	1	2	U-22

# TIAM	Municipalité	Code	Localisation	Description (type d'activité)	Sup.totale	%	Sup. construit	%	Sup. vacant	%	Nbre totale de construc-	Usages da	ns les îlôts à ca	ractère urbains	Plan
TIAW		mun		(туре и аступе)	(m²)		(m <sup>2</sup> )		(m <sup>2</sup> )		tion	Résidences	Commerces	Industries et autres usages	
23	Sayabec	07085	Zone récréative Lac Matapédia	Résidentielle et villégiature	608992,1	100%	431826,5	71%	177165,6	29%	70	63	1	6	U-23
24	Sayabec	07085	Ilôt déstructuré zone agricole – Ancienne Rte 132	Résidentielle	186783,0	100%	139042,1	74%	47740,9	26%	19	17	2		U-24
25	Sayabec	07085	Secteur – Lac Malcom-Chemin Marcoux et D'Astous	Résidentielle et villégiature	83768.1	100%	59032	70%	24736,1	30%	24	24			U-25
26	Saint-Moïse	07095	Secteur – Lac du Quinzième mille	Villégiature	253641	100%	166043,6	65%	87597,4	35%	34	33		1	U-26
27	Saint-Noël	07100	llôt déstructuré zone agricole – Rte 297 (Lac Michaud)	Résidentielle et villégiature	106061,7	100%	71863,3	68%	34198,4	32%	23	23			U-27
28	TNO Lac-Matapédia	07914	Secteur – Lac Matapédia (Dépôt à Soucy)	Villégiature	145132,2	100%	137268,4	95%	7863,8	5%	32	32			U-28
29	TNO Routhierville	07902	Hameau de Routhierville	Villégiature	69568,7	100%	69568,7	100%	0	0%	17	15	2		U-29
30	TNO Lac-Casault	07908	Secteur – Lac des Huit-Milles	Villégiature	163428,4	100%	108302,3	66%	55126,0	34%	37	37			U-30
31	TNO Lac-Casault	07908	Secteur – Lacs Casault et Causapscal	Villégiature	166549,2	100%	126259,8	76%	40289,4	24%	31	31			U-31
32	32   <b>Albertville</b>   07025   Secteur – Lac Indien   Villégiature   118802.6   100%   75037.5   64   43765.1											26			U-32
			М	RC de La Matapédia					Т	OTAL	1278	1242	21	15	

#### 4) LES ACTIVITÉS À CARACTÈRE HISTORIQUE, CULTUREL OU PATRIMONIAL

La MRC de La Matapédia identifie comme TIAM deux sites présentant des activités à caractère historique, culturel ou patrimonial. Ces territoires sont présentés sur des plans individualisés à l'annexe 5 du présent document. La localisation des activités à caractère historique, culturel, ou patrimonial est également présentée au plan général portant sur la localisation des TIAM produit à l'annexe 1 du présent document, ainsi que par le fichier de formes TIAM\_14012022\_groupe.shp ci-joint.

#### Justification:

La MRC de La Matapédia considère qu'il est important d'identifier deux sites à titre de TIAM. Le premier site patrimonial retenu, soit le Pont couvert de Routhierville, constitue un monument historique et un bien classé et reconnu par la Loi sur les Biens culturels. Il représente une attraction en soi, tant du point de vue architectural que du point de vue touristique. Enjambant la majestueuse rivière Matapédia, rivière à saumon de renommée internationale, ce pont couvert attire particulièrement les touristes de passage, et constitue un point marquant à l'entrée Est du territoire de la MRC de La Matapédia.

Le second site fait également partie des biens classés et reconnus par la Loi sur les Biens culturels. Le site patrimonial de pêche Matamajaw s'avère être l'une des attractions principales du territoire matapédien au niveau historique, culturel et patrimonial. L'ensemble des bâtiments historiques qui le compose, l'histoire reliée à son existence, l'activité économique et l'attractivité que son animation génère annuellement sont autant de raisons qui motivent la protection de ce site exceptionnel.

L'activité minière à proximité de ces sites aurait sans contredit un impact négatif sur l'apport économique régional engendré par ces biens à caractère historique, culturel ou patrimonial. Pour ces principaux motifs, la MRC de La Matapédia souhaite protéger ces sites. Les liens suivants permettent de constater l'ampleur et l'importance de ces sites à l'économie régionale.

https://matamajaw.com/

https://quebecpanorama.com/fr/pano/visualiser/pont-couvert---routhierville

#### 5) LES ACTIVITÉS AGROTOURISTIQUES

La MRC de La Matapédia identifie comme TIAM deux territoires supportant des activités agrotouristiques d'importance. Ces territoires sont présentés sur des plans individualisés à l'annexe 6 du présent document. La localisation spatiale des activités à caractère agrotouristique est également présentée au plan général portant sur la localisation des TIAM produit à l'annexe 1, ainsi que par les fichiers de formes (.shp) TIAM\_14012022\_groupe.shp.

#### Justification:

Les deux activités agrotouristiques reconnues comme TIAM sont localisées à Val-Brillant « La Vallée de la Framboise », et à Saint-Alexandre-des-Lacs « La ferme apicole Miel Vallée Fleurie ».

La Vallée de la Framboise, localisée à Val-Brillant, est une entreprise familiale implantée depuis déjà plus de 25 ans. La Vallée de la Framboise cultive, à ce jour, 60 000 plants de framboises, 21 000 plants de fraises, 3 000 plants de bleuets, 1 100 plants de camerises, 1 000 plants de cassis, 220 plants de groseilles, 55 plants de gadelles, de même que la cerise, la rhubarbe, la courge et la citrouille. Elle offre sept produits alcoolisés. Elle transforme ses petits fruits en tartinade, gelée, beurre, tarte, en pâte de fruit, et même en slush maison. L'autocueillette à la Vallée de la Framboise est une activité de choix pour la clientèle régionale et touristique. Une fête de la citrouille y est également

organisée chaque automne. Enfin, l'entreprise a mis en place un économusée afin de mettre à la disposition des visiteurs, un espace d'interprétation de l'univers de la liquoristerie, de présentation des méthodes de travail et du savoir-faire traditionnel de l'entreprise, ainsi que la dégustation de ses produits. Les liens suivants permettent de constater l'ampleur et l'importance de cette activité agrotouristique.

https://www.valleedelaframboise.com/ https://www.voutube.com/watch?v=3X4XZMOX4Tw&feature=voutu.be

La ferme apicole Miel Vallée fleurie, localisée à Saint-Alexandre-des-Lacs, est une entreprise qui œuvre déjà depuis plus de 20 ans dans la région. Le propriétaire de cette entreprise dispose de près de 300 ruches d'abeilles. Les abeilles de la ferme apicole Miel Vallée Fleurie butinent le nectar de fleurs dans les champs Matapédiens. La nature et l'environnement qui s'offrent à ces infatigables travailleuses permettent de produire un miel en vrac certifié biologique par Québec-Vrai.

La ferme apicole Miel Vallée Fleurie se caractérise par ses milliers d'abeilles, ses 600 arbres fruitiers et ses 2,5 hectares de framboisiers. On y trouve également des bleuetiers, cassissiers et groseilliers. Cette ferme permet l'autocueillette de framboises, tout en offrant une multitude de produits à base de miel tels que des gelées, chandelles et miels purs. Elle diversifie aussi ses produits en offrant du chocolat fondant au miel, du caramel à la fleur de sel et de la vinaigrette au miel. Cette entreprise agrotouristique s'avère importante et unique dans la région. Le lien qui suit permet d'en faire le constat.

#### http://www.mielvalleefleurie.com/

Les deux entreprises agrotouristiques retenues comme TIAM s'avèrent très importantes pour l'économie locale et régionale et leur protection est tout indiquée et priorisée par la MRC de La Matapédia.

#### 6) LES ACTIVITÉS RÉCRÉOTOURISTIQUES INTENSIVES

La MRC de La Matapédia identifie comme TIAM vingt (20) sites présentant des activités à caractère récréotouristique, dont 15 d'entre eux sont localisés hors d'un périmètre d'urbanisation. Ces 15 sites sont tous présentés par des plans individualisés à l'annexe 7 du présent document. Ils sont également détaillés par le tableau descriptif 6.1 intégré au présent chapitre. La localisation spatiale des sites d'activités récréotouristiques est par ailleurs présentée au plan général portant sur la localisation des TIAM produit à l'annexe 1, ainsi que par le fichier de formes (.shp) TIAM 14012022 groupe.shp.

#### Justification:

Les vingt (20) sites d'activités récréotouristiques intensives retenus sont dispersés dans le territoire municipalisé de la MRC de La Matapédia, ou à proximité de celui-ci. Couvrant plus de 175 km² de territoire, ils sont répartis en 4 catégories;

- les places publiques ;
- les parcs régionaux ;
- les terrains de golf;
- les campings.

Les activités récréotouristiques ci-après décrites représentent, selon leur ampleur et leur niveau d'attraction, un levier économique important dans la MRC de La Matapédia. Outre les emplois directs générés par le développement,

l'entretien, et la mise en valeur de ces activités, les retombées économiques liées au tourisme sont également très importantes pour l'économie régionale (hébergement et restauration). Au-delà de l'aspect économique, la présence de ces activités améliore, en considération d'un enjeu de santé publique, le milieu de vie de la population régionale. L'accès aux équipements récréatifs permet à la population d'être plus active et favorise ainsi une meilleure santé mentale de celle-ci. Enfin, il semble difficile de déplacer ailleurs les activités récréotouristiques retenues puisque celles-ci sont étroitement liées aux territoires qu'elles occupent, qu'ils s'agissent d'une montagne pour le ski alpin, d'un lac pour la récréation et la baignade, d'une forêt présentant des caractéristiques exceptionnelles (reliefs, paysages, cours d'eau, faune, etc..). Pour tous ces motifs, la MRC de La Matapédia considère qu'il est essentiel que ces activités soient protégées de l'activité minière.

#### 1) Places publiques:

#### a) Le belvédère de Routhierville

Situé à l'extrémité Est de la MRC et localisé à proximité du pont couvert de Routhierville, monument historique reconnu, le belvédère de Routhierville est une halte routière très prisée par la clientèle de passage. Cette halte routière, sous la gestion du MTQ, est enchâssée dans un paysage iconique de la Vallée de La Matapédia. Le site de la halte routière représente un endroit marquant l'identité matapédienne et est incompatible à toutes activités minières. Ce site est illustré au plan R-9 de l'annexe 7 du présent document.

#### b) La chute à Philomène

Localisée dans la municipalité de Saint-Alexandre-des-Lacs et reconnue comme site d'intérêt esthétique dans la MRC de La Matapédia, la Chute à Philomène, haute de 33 mètres, constitue sans nul doute un des principaux attraits naturels de la région. Le site est accessible par des sentiers piétonniers et un belvédère surplombant la chute offre un point de vue spectaculaire sur site et les environs. Un projet de via ferrata est en cours de réalisation ce qui augmentera sans aucun doute la notoriété du site. Pour tous ces motifs, il est donc tout à propos de préserver le site des activités minières. Ce site est illustré au plan R-13 de l'annexe 7 du présent document. Il est possible d'en connaître davantage sur la chute à Philomène en consultant le site suivant :

#### https://www.lamatapedia.ca/chute-philomene

#### c) Les Chutes et Marais de la rivière Causapscal

Le site des Chutes et Marais est localisé en bordure de la rivière Causapscal. L'observation de la faune et la randonnée pédestre sont les principales activités récréatives associées à ce site.

À la fosse Marais, plus de 500 saumons sont retenus annuellement. Cette barrière de rétention permet de protéger le saumon jusqu'à la période de frai, en octobre. Le site Les Marais est classé sanctuaire et la pêche y est interdite. Un centre d'interprétation a été aménagé près de la fosse et des visites guidées sont offertes au public. L'observation du saumon dans son milieu naturel est par ailleurs rendue possible par l'entremise de caméras sous-marines qui retransmettent les images captées dans la fosse au centre d'interprétation.

À environ 2,5 kilomètres en aval de la fosse Marais, les Chutes de la rivière Causapscal, hautes de 3,5 mètres, offrent la possibilité, à partir de la mi-juin, d'observer les saumons qui franchissent cet obstacle. Un escalier permet de descendre vers les chutes. Des tables de pique-nique y sont disponibles. Les chutes de la rivière Causapscal sont également reconnues comme site d'intérêt esthétique au SAR de la MRC de La Matapédia. Ces deux sites font partie des attraits touristiques régionaux, la MRC de La Matapédia considère qu'ils méritent d'être préservés de l'activité minière. Ces sites sont illustrés respectivement aux plans R-14 et R-15 de l'annexe 7 du présent document. Il est possible d'en connaître davantage sur la chute à Philomène en consultant le site suivant :

#### http://chutesetmarais.com/

#### 2) Les Parcs régionaux :

#### a) Le Parc régional de Val-d'Irène

La station de ski Val-d'Irène, ouverte dans les années 1970, détermine la principale vocation de ce parc régional. Propriété de la MRC de La Matapédia, le parc régional de Val-d'Irène est opéré par une corporation à but non lucratif par le biais d'une délégation de gestion.

Le domaine skiable du parc régional de Val-d'Irène offre 26 pistes sur neige 100% naturelle et est adapté à tous les niveaux et types de glisses. Le parc régional offre également une panoplie de sentiers récréatifs (pédestres, raquettes, ski de randonnée, vélo de montagne, etc.) et l'hébergement en chambres ou en chalets de luxe.

Le parc régional de Val-d'Irène est présenté aux affectations récréatives du SAR de la MRC. Ce massif montagneux a fait l'objet d'une déclaration de paysage emblématique par la MRC en 2018. De plus, la MRC reconnaît ce paysage comme une ressource économique en ce sens qu'il se révèle comme générateur d'achalandage pour les touristes et les villégiateurs. Elle souhaite donc assurer la pérennité de la qualité de ce paysage unique par sa préservation et la mise en valeur des installations du parc régional de Val-d'Irène.

La MRC de La Matapédia souhaite que toutes activités minières soient prohibées sur ce territoire. Ce site est illustré au plan R-3 de l'annexe 7 du présent document. Le lien suivant permet de connaître les différents services offerts au Parc régional de Val-d'Irène.

http://www.valdi.ski/

#### b) Le Parc régional de la Seigneurie-du-Lac-Matapédia

Située au cœur de La Matapédia, la Seigneurie du lac Matapédia figure parmi les territoires les plus représentatifs du milieu matapédien. Elle constitue également, au plan historique, le berceau d'un vaste mouvement de colonisation de la fin du 19e et du début du 20e siècle et représente ainsi un élément fondamental du patrimoine régional. La création d'un parc régional sur cette Seigneurie situé en terre publique émane d'une déclaration d'intention de la MRC de La Matapédia auprès de l'État en 1995, dans l'objectif de mettre en valeur ce territoire. C'est cependant par l'entremise d'une entente d'exploitation conclue avec le Gouvernement du Québec en 2001 que la gestion et l'exploitation de ce territoire prennent réellement forme. La MRC de La Matapédia assure depuis, la gestion foncière, la gestion des baux de villégiature, ainsi que la gestion forestière pour les territoires publics intramunicipaux que l'on retrouve aux extrémités Est et Ouest du parc. Ce parc régional à vocation touristique s'étend sur plus de 170 km² dont 37 km² pour le lac Matapédia. Comme il favorise un aménagement intégré des ressources, l'exploitation faunique (chasse et pêche) y est possible sans contingent et l'exploitation forestière y est permise selon certaines modalités particulières conclues avec le MFFP.

Le Parc régional de la Seigneurie-du-Lac-Matapédia, est un territoire naturel exceptionnel. On y trouve des réseaux denses de sentiers de randonnée pédestre, de vélo de montagne, de ski de randonnée et de raquette, des aires de pique-nique, des plages et des lieux pour la détente, l'observation du milieu naturel et de la faune. Le parc régional, c'est également un lieu de plaisance pour la pêche, le kayak, le canot, la voile, le bateau à moteur, et le kite surf en hiver. On y trouve également un secteur de villégiature privée et une colonie de vacances. Quelques organismes à but non lucratif qui y aménagent et entretiennent des sentiers récréatifs (ski de randonnée, quad, motoneige, etc.).

Ce territoire est identifié aux affectations récréatives du SAR de la MRC de La Matapédia. Tout comme le parc régional de Val-d'Irène, le Parc régional de la Seigneurie-du-Lac-Matapédia est également reconnu comme paysage emblématique de la MRC de La Matapédia. Le majestueux lac Matapédia, symbole identitaire et signifiant, lui confère un aspect imposant et paisible.

L'État reconnaît actuellement comme territoire de contraintes et de restrictions à l'activité minière, une infime partie (526,1 ha.) du parc régional relativement aux 17100 ha. qui le compose. On comprend ici que l'État ne reconnaît que la partie de territoire non municipalisé dont elle a délégué la gestion foncière en 2010. Pour la MRC de La Matapédia, la délégation de la gestion foncière du parc régional s'étend également aux terres publiques intramunicipales localisées aux extrémités Est et Ouest du parc régional.

Le potentiel touristique et récréatif du parc régional de la Seigneurie-du-Lac-Matapédia confirme la nécessité de déterminer la totalité de ce territoire à titre de TIAM. Le plan R-12 de l'annexe 7 du présent document illustre l'ensemble du territoire visé. Enfin, le lien suivant permet de connaître les particularités du parc régional.

https://www.mrcmatapedia.gc.ca/seigneurie-lac-matapedia.html

#### 3) Les terrains de golf :

#### a) Le golf Revermont

Le club de golf Revermont est localisé à Amqui. La conception et la réalisation du premier neuf (9) trous de ce club de golf datent de 1969. Ce n'est cependant qu'en 1985 qu'a été complétée la construction du deuxième neuf (9) trous pour en faire un golf de 18 trous. Le parcours de golf s'étire sur quelques 6638 verges et couvre un terrain de plus de 63 hectares. Le club de golf Revermont constitue un site exceptionnel marqué par la présence de la rivière Matapédia qui le sillonne et les paysages environnants. Ce terrain de golf offre également d'un golf de pratique, et son bâtiment d'accueil fourni des services de restauration, une salle de réception, ainsi qu'une boutique pour la vente d'équipements de golf.

Le territoire qu'occupe le golf Revermont est identifié aux affectations récréatives du SAR de la MRC de La Matapédia. Il est reconnu régionalement comme l'un des plus beaux clubs de golf au Bas Saint-Laurent. Il est donc tout à propos de le préserver de l'activité minière. Ce site est illustré au plan R-5 de l'annexe 7 du présent document. Il est possible d'en connaître davantage sur ce club de golf en consultant le site suivant :

#### http://golfrevermont.com/

#### b) Le golf La Vallée du Rêve

Camouflé sur un site enchanteur en pleine forêt à quelques kilomètres au Nord de la ville de Causapscal, ce terrain de golf de 9 trous (par 3) créé en 2002 procure aux amateurs une atmosphère relaxante dans un décor unique. Le bâtiment d'accueil de ce club de golf offre une restauration légère, un bar et une salle de réception pour 40 personnes. Il est également utilisé comme relai de motoneige en période hivernale.

Puisque réalisé à la suite de l'entrée en vigueur du SAR de la MRC de La Matapédia, ce terrain n'est pas répertorié par les affectations récréatives de celui-ci. Toutefois, la réglementation d'urbanisme locale lui reconnaît cette affectation récréative Pour cette raison, la MRC de La Matapédia considère qu'il est important de reconnaître ce terrain à titre de TIAM. Ce site est illustré plan R-1 de l'annexe 7 du présent document. Il est possible d'en connaître davantage sur ce club de golf en consultant le site suivant :

#### https://www.lavalleedureve.com/

#### 4) Les terrains de camping:

#### a) Le camping d'Amqui

Le camping d'Amqui est la propriété de la ville d'Amqui, il est situé sur un site naturel exceptionnel, dans un boisé protégé, près du lac Matapédia et sur les rives de la rivière du même nom. Ce camping d'envergure, dont la superficie atteint plus de 21 hectares, offre aux adeptes de l'hébergement en camping plus de (146) sites de camping et une maison d'hébergement de quatre (4) chambres pour un total de onze (11) places. Outre l'hébergement, il dispose d'une offre de services variés dont une piscine extérieure chauffée, une marina, une rampe de mise à l'eau pour les bateaux donnant accès au prestigieux lac Matapédia et des aires de jeux. La location de canots, chaloupes, kayaks et pédalos permet également d'agrémenter le séjour des campeurs. La MRC de La Matapédia considère qu'il est important de reconnaître ce terrain de camping à titre de TIAM.

Ce site est illustré au plan R-4 de l'annexe 7 du présent document. Il est possible d'en connaître davantage sur ce camping en consultant le site suivant :

#### https://www.campingamqui.com/fr/

#### b) La base de plein air de Saint-Damase

Localisée aux abords du lac Saint-Damase, dans un environnement champêtre et agricole, la base de Plein Air St-Damase compte 169 sites de camping boisés, semi-boisés ou non-boisés accueillants. Son offre d'hébergement est complétée par la location de 7 chalets modernes et deux roulottes de voyages. La base de plein air s'étend sur une superficie de plus de 20 hectares. Elle offre un service de restauration d'environ 100 places et un dépanneur. Les activités aquatiques, la pêche et la location d'équipements nautiques y sont offertes ainsi qu'une panoplie d'activités sportives (badminton, volley-ball, jeux de fer, galets, pétanque, terrain de jeux et soccer). La base de plein air sert également de relai de motoneiges sur le sentier de motoneiges Trans-Québec 5 en période hivernale.

Ce secteur récréotouristique est reconnu aux affectations récréatives du SAR et la MRC considère qu'il est important de reconnaître ce terrain de camping à titre de TIAM. Ce site est illustré au plan R-8 de l'annexe 7 du présent document. Il est possible d'en connaître davantage sur ce camping en consultant le site suivant :

#### https://www.basepleinair.com/fr/

#### c) Le camping aux portes de la Vallée

Localisé dans la municipalité de Saint-Moïse, à l'entrée Ouest du territoire de la MRC de La Matapédia en bordure de la route 132, ce petit camping développé dans un milieu forestier offre 16 emplacements avec services. Plus de 80 % des sites offerts sont occupés par des campeurs permanents. Bien qu'il s'agisse d'une activité récréotouristique de moindre envergure, la MRC de La Matapédia juge important de reconnaître ce terrain de camping à titre de TIAM.

Ce site est illustré au plan R-7 de l'annexe 7 du présent document. Il est possible d'en connaître davantage sur ce camping en consultant le site suivant :

https://www.quebecoriginal.com/fr/fiche/hebergement/campings/camping-les-portes-de-la-vallee-12584110

#### d) Auberge et camping du Lac Malcolm

Ce camping est situé dans la municipalité de Sayabec au bord du magnifique lac Malcom. Construit dans un milieu agroforestier champêtre, ce site récréotouristique est très apprécié des touristes et de la clientèle régionale. D'une part, le terrain de camping offre 109 emplacements dont seulement 5 sont sans service. Il rend par ailleurs accessible 46 % de ces emplacements pour les adeptes d'hébergement en camping de passage. D'autre part, le site dispose d'une auberge offrant 7 chambres à coucher avec vue panoramique sur le lac. La clientèle peut compter sur une piscine extérieure chauffée en saison, une aire de jeux pour les enfants, des terrains récréatifs (volley-ball, pétanque, fer, etc.) Le camping propose également la location des kayaks, des pédalos, des canots et des planches à pagaie.

Ce secteur récréotouristique est reconnu par les affectations récréatives du SAR de la MRC de La Matapédia. La MRC considère qu'il est important de reconnaître ce terrain de camping à titre de TIAM. Ce site est illustré au plan R-6 de l'annexe 7 du présent document. Il est possible d'en connaître davantage sur ce camping en consultant le site suivant :

https://www.aubergecampinglacmalcom.com/

#### e) Les campings Lac Casault et Lac Huit Mille - ZEC Casault

Localisés sur le territoire de la ZEC Casault en bordure des lacs Casault, et Huit Mille, ces petits campings, occupé particulièrement en période de pêche et de chasse sont également offerts à la clientèle touristique qui recherche la tranquillité dans un milieu forestier. Ces campings comptent 76 emplacements avec services d'électricité et de vidange de réservoir septique. Quoiqu'il s'agisse d'activités récréotouristiques de moindre envergure, la MRC de La Matapédia juge important de reconnaître ces deux terrains de camping à titre de TIAM.

Ces sites sont illustrés aux plans R-10 et R-11 de l'annexe 7 du présent document. Il est possible d'en connaître davantage sur ces campings en consultant le site suivant :

#### https://zeccasault.reseauzec.com/activites/camping

#### f) Le camping le Royaume du campeur

Localisé dans la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui, en bordure du lac du même nom, ce camping de 125 emplacements constitue un lieu idéal pour les amateurs d'activités nautiques et de plein air. Adjacent au lac Humqui ce camping offre, pour la majorité de ces emplacements, tous les services répondant aux différents besoins des campeurs (électricité, eau potable, égouts, etc..). Près de 33 % des sites offerts sont occupés par des campeurs permanents. Bien qu'il s'agisse d'une activité récréotouristique de moindre envergure, la MRC de La Matapédia juge important de reconnaître ce terrain de camping à titre de TIAM.

Ce site est illustré au plan R-2 de l'annexe 7 du présent document. Il est possible d'en connaître davantage sur ce camping en consultant le site suivant :

https://www.bonjourquebec.com/fr-ca/fiche/hebergement/campings/le-royaume-du-campeur-11552302

#### g) Le camping Beaurivage

Localisé dans la municipalité de Sainte-Florence, au cœur du village, ce petit camping est situé à proximité de la rivière Matapédia et constitue un type d'hébergement idéal pour les pêcheurs de saumon. Il offre 33 emplacements répondant aux différents besoins de services (électricité, eau potable, etc..). Près de 80 % des

sites offerts sont occupés par des campeurs permanents. Bien qu'il s'agisse d'une activité récréotouristique de moindre envergure, la MRC de La Matapédia juge important de reconnaître ce terrain de camping à titre de TIAM. Puisque localisé à l'intérieur d'un périmètre d'urbanisation, ce site n'est pas illustré à l'annexe du document qui présente les différents sites d'activités à caractère récréotouristique. Il est possible d'en connaître davantage sur ce camping en consultant le site suivant :

#### https://www.campingbeaurivage.ca

#### h) Le camping Bois et Berges

Localisé dans la municipalité de Val-Brillant, en bordure du lac Matapédia, ce camping municipal constitue un lieu idéal pour les amateurs d'activités nautiques. Adjacent au parc municipal du village et à une marina sur le lac Matapédia, ce camping offre 61 emplacements répondant aux différents besoins de services (électricité, eau potable, etc..). Près de 60 % des sites offerts sont occupés par des campeurs permanents. Bien qu'il s'agisse d'une activité récréotouristique de moindre envergure, la MRC de La Matapédia juge important de reconnaître ce terrain de camping à titre de TIAM.

Puisque localisé à l'intérieur d'un périmètre d'urbanisation, ce site n'est pas illustré à l'annexe du document qui présente les différents sites d'activités à caractère récréotouristique. Il est possible d'en connaître davantage sur ce camping en consultant le site suivant :

#### https://www.campingvalbrillant.com

#### i) Le camping du Lac

Localisé dans la municipalité de Lac-au-Saumon, le camping du Lac est situé dans la section ouest du parc du Centenaire. Il offre des emplacements permettant aux visiteurs d'installer tentes et roulottes et de profiter des attraits de Lac-au-Saumon et des environs. Les douze (12) emplacements disponibles sont desservis en électricité et eau potable. Bien qu'il s'agisse d'une activité récréotouristique de moindre envergure, la MRC de La Matapédia juge important de reconnaître ce terrain de camping à titre de TIAM.

Puisque localisé à l'intérieur d'un périmètre d'urbanisation, ce site n'est pas illustré à l'annexe du document qui présente les différents sites d'activités à caractère récréotouristique. Il est possible d'en connaître davantage sur ce camping en consultant le site suivant :

#### https://municipalites-du-quebec.ca/lac-au-saumon/camping.php

#### i) Le camping Monts Notre-Dame

Le camping Monts Notre-Dame est localisé au cœur du village de Saint-Cléophas et offre 12 emplacements ayant les 3 services. Bien qu'il s'agisse d'une activité récréotouristique de moindre envergure, la MRC de La Matapédia juge important de reconnaître ce terrain de camping à titre de TIAM.

Puisque localisé à l'intérieur d'un périmètre d'urbanisation, ce site n'est pas illustré à l'annexe du document qui présente les différents sites d'activités à caractère récréotouristique. Il est possible d'en connaître davantage sur ce camping en consultant le site suivant :

https://www.bonjourguebec.com/fr-ca/fiche/hebergement/campings/camping-mont-notre-dame-365134099

#### k) Le camping Causapscal Chez Moose

Localisé dans la municipalité de Causapscal, ce camping de 69 emplacements constitue un lieu idéal pour les amateurs de plein air (piscines chauffées, terrain de jeux, activités culturelles, etc.). Ce camping offre, pour la majorité de ces emplacements, tous les services répondant aux différents besoins des campeurs (électricité, eau potable, égouts, etc..). Près de 17 % des sites offerts sont occupés par des campeurs permanents. Bien qu'il s'agisse d'une activité récréotouristique de moindre envergure, la MRC de La Matapédia juge important de reconnaître ce terrain de camping à titre de TIAM.

Puisque localisé à l'intérieur d'un périmètre d'urbanisation, ce site n'est pas illustré à l'annexe du document qui présente les différents sites d'activités à caractère récréotouristique. Il est possible d'en connaître davantage sur ce camping en consultant le site suivant :

https://www.campingquebec.com/fr/gaspesie/camping-causapscal-chez-moose/

#### 6.1 - Tableau descriptif des sites d'activités récréotouristiques

# TIA M	Municipalité	Code mun	Localisation	Description (type d'activité)	Sup.totale (m²)	%	Sup. construit (m²)	%	Sup. vacant (m²)	%	Nbre totale de construction	Remarques	Plans
33	Causapscal	07018	Camping Causapscal chez Moose	Récréotouristique	42790,7	100	N.A.		N.A.		2	Inclus dans le périmètre d'urbanisation de Causapscal	N.A.
34	Causapscal	07018	Golf – Vallée du Rêve	Récréotouristique	83162,99	100 %	N.A.		N.A.		1	Odusapscal	R-1
35	Saint-Zénon-du-lac- Humqui	07035	Camping Le Royaume du campeur	Récréotouristique	46924,4	100	N.A.		N.A.				R-2
36	Sainte-Irène	07040	Parc régional de Val-d'Irène	Récréotouristique	2433914. 6	100	1831647	75%	602267, 6	25%	6		R-3
37	Amqui	07047	Camping d'Amqui	Récréotouristique	217607,9 1	100 %	N.A.		N.A.		6		R-4
38	Amqui et Lac-au-Saumon	07047-07057	Golf – Revermont	Récréotouristique	633545,8	100 %	N.A.		N.A.		1		R-5
39	Lac-au-Saumon	07057	Camping du Lac	Récréotouristique	27224,7	100 %	N.A.		N.A.			Inclus dans le périmètre d'urbanisation de Lac- au-Saumon	N.A.
40	Val-Brillant	07080	Camping Bois et Berges	Récréotouristique	66839,4	100 %	N.A.		N.A.			Inclus dans le périmètre d'urbanisation de Val- Brillant	N.A.
41	Sayabec	07085	Camping et Auberge du Lac- Malcom	Récréotouristique	64482,8	100 %	N.A.		N.A.		4		R-6
42	Saint-Cléophas	07090	Camping Mont Notre-Dame	Récréotouristique	3412,8	100 %	N.A.		N.A.			Inclus dans le périmètre d'urbanisation de Saint-Cléophas	N.A.
43	Saint-Moïse	07095	Camping Aux portes de la Vallée	Récréotouristique	23907,1	100 %	N.A.		N.A.	0%	2		R-7
44	Saint-Damase	07105	Base de plein air Saint-Damase	Récréotouristique	202833,1	100 %	187352, 6	92%	15480,5	8%	11		R-8
45	TNO Routhierville	07902	Halte routière MTQ	Récréotouristique	11756	100 %	N.A.		N.A.	0%	0		R-9
46	TNO Lac-Casault	07908	Camping ZEC – Lac Casault	Récréotouristique	172456,6	100 %	N.A		N.A.				R-10
47	TNO Lac-Casault	07908	Camping ZEC – Lac Huit Mille	Récréotouristique	28259,4	100 %	N.A		N.A.				R-11
48	Amqui - Val-Brillant - Sayabec et TNO Lac- Matapédia	07047- 07080- 07085-07914	Parc régional Seigneurie-du-Lac Matapédia (Entente d'exploitation – Gouv.Qc)	Récréotouristique	17110312 7	100 %	N.A		N.A		38	Gravière restaurée, BNE 42307 et BEX 1268 et claim à l'intérieur des limites du parc	R-12
49	Sainte-Florence	07010	Camping Beaurivage	Récréotouristique	18197,6	100 %	N.A.		N.A.		1	Inclus dans le périmètre d'urbanisation de Sainte-Florence	N.A
50	Saint-Alexandre-des-Lacs	07065	Site touristique des Chutes à Philomène	Récréotouristique	53088.9	100	N.A.		N.A.				R-13
51	Saint-Alexandre-des-Lacs	07065	Site touristique des Marais de la rivière Causapscal	Récréotouristique	4059.2	100 %	N.A.		N.A.				R-14
52	TNO Lac-Casault	07908	Site touristique des Chutes de la rivière Causapscal – Les Falls	Récréotouristique	4145.3	100	N.A.		N.A.				R-15

### 5) LES INSTALLATIONS DE PRÉLÈVEMENT D'EAU SOUTERRAINE ET DE SURFACE DE CATÉGORIES 1 ET 2 À DES FINS DE CONSOMMATION HUMAINE

La MRC de La Matapédia identifie comme TIAM les territoires correspondant aux installations de prélèvement d'eau souterraine et de surface de catégories 1 et 2 à des fins de consommation et leurs aires de protection bactériologique, virologique et d'alimentation.

La localisation de ces installations de prélèvement d'eau est présentée au plan général portant sur la localisation des TIAM produit à l'annexe 1, ainsi qu'aux fichiers de formes (.shp) puits\_reseau\_categ\_1\_2\_MRC\_29032021.shp\_et aires\_protection\_puits\_s.shp. Les tables attributaires desdits fichiers permettent également de connaître tous les détails relatifs à chacun des sites retenus. Enfin, toutes les installations de prélèvement d'eau et leurs aires de protection sont également détaillées par les tableaux descriptifs 7.1 et 7.2 intégrés au présent chapitre.

Justification:

Les trente-cinq (35) sites de prélèvement d'eau souterraine et de surface de catégories 1 et 2 à des fins de consommation humaine retenus sont dispersés dans l'ensemble du territoire municipalisé de la MRC de La Matapédia. Neufs (9) de ces installations de prélèvement d'eau sont de propriétés privées, alors que les vingt-six (26) autres sont des installations municipales. Enfin, seulement 9 aires de protection bactériologique, virologique et d'alimentation sont connues pour les installations de tenure municipale.

Puisqu'ils desservent des populations généralement concentrées dans des milieux urbanisés, les lieux de prélèvement d'eau doivent être protégée afin d'assurer une bonne qualité de l'eau et une quantité suffisante. En raison des réalités hydrogéologiques du territoire, la recherche en eau potable à des fins d'alimentation publique est parfois difficile et nécessite de nombreux forages pour trouver un approvisionnement adéquat. On sait par ailleurs que les sources d'approvisionnement en eau sont sensibles aux activités exercées à proximité, ainsi leur relocalisation entrainerait des lourdes conséquences pour les municipalités.

Il est reconnu que les activités minières peuvent avoir des effets négatifs sur les installations de prélèvement d'eau souterraine et de surface. Les activités d'extraction du minerai et le lessivage des résidus miniers présentent un risque réel de contamination des aquifères. La contamination pouvant provenir d'une distance importante des puits en raison de la répartition et la vulnérabilité des nappes aquifères, il est également essentiel de tenir compte des aires de protection de ces puits.

#### 7.1 - Tableau descriptif des activités de prélèvement d'eau souterraine et de surface à des fins de consommation humaine – Catégorie 1 et 2

Municipalité	Code mun.	Propriétaire	No de lot	Remarques	No. du lieu	Coordonnée X	Coordonnée Y	Tenure	Population desservie	Source d' information	Type d'infrastructure	No composante	Catégorie	Version
Albertville	7025	Garage Coop d'Albertville	5248235	coordonnée erronée- relocalisation par infos municipales	X2160511	315264	5354073	Privée		MELCC	Non disponible		2	
Albertville	7025	Ecole Saint-Raphaël	5248243	coordonnée erronée- relocalisation par infos municipales	X2109687	314964	5354086	Privée		MELCC	Non disponible		2	
Amqui	7047	Ville d'Amqui	3414979	Relocalisation selon infos municipale	X0010704	309299	5370885	Publique	4952	MELCC - SIGAT	Puits tubulaire	X0010704-3	1	21-03-2019
Amqui	7047	Ville d'Amqui	3414969	Puits non recensé dans liste MDDELCC-2017	X0010704	309251	5370719	Publique	4952	SIGAT	Puits tubulaire	X0010704-2	1	21-03-2019
Amqui	7047	Ville d'Amqui	3414969	Puits non recensé dans liste MDDELCC-2017	X0010704	309248	5370672	Publique	4952	SIGAT	Puits tubulaire	X0010704-1	1	21-03-2019
Causapscal	7018	Ville de Causapscal	4810300		X0009896	324821	5357901	Publique	2300	MELCC - SIGAT	Puits tubulaire	X0009896-1	1	21-03-2019
Causapscal	7018	Ville de Causapscal	4810309	Puits non recensé dans liste MDDELCC-2017	X0009896	324672	5358016	Publique	2300	SIGAT	Puits tubulaire	X0009896-2	1	21-03-2019
Lac-au-Saumon	7057	Municipalité de Lac-au-Saumon	3413301		X0008358	316050	5363420	Publique	968	MELCC - SIGAT	Autre (surface)	X0008358-1	1	21-03-2019
Lac-au-Saumon	7057	Servantes NDR du clergé - Maison mère	3414679		X2152954	315688	5364641	Privée	90	MELCC - SIGAT	Puits de surface	X2152954-1	2	21-03-2019
Lac-au-Saumon	7057	Parc maison mobile - Parent- Reseau 1	4633997	Remplacé par puits # X2178403	X2114824	316525	5366786	Privée	25	MELCC - SIGAT	Autre (surface)	X2114824-1	2	21-03-2019
Lac-au-Saumon	7057	Parc maison mobile - Parent- Reseau 2	4633997	Remplacé par puits # X2178403	X2114826	317043	5366484	Privée	35	MELCC - SIGAT	Autre (surface)	X2114826-1	2	21-03-2019
Lac-au-Saumon	7057	Parc maison mobile – Parent	6333255	Puits non recensé dans liste MDDELCC-2017		316458	5366665	Publique	85	Municipalité	Puits tubulaire	X2178403	2	29-03-2021
Saint-Alexandre-des- Lacs	7065	Municipalité de Saint-Alexandre- des-Lacs	4978027	Puits	X2146108	318559	5369992	Publique	160	MELCC - SIGAT	Puits tubulaire	X2146108-1	2	21-03-2019
Saint-Cléophas	7090	Municipalité de Saint-Cléophas	4348062	Puits #1 - conserver en cas de besoins spéciaux	X0009748	285863	5371825	Publique	129	MELCC - SIGAT	Puits tubulaire	X0009773-2	2	
Saint-Cléophas	7090	Municipalité de Saint-Cléophas	4348062	Puits #2	X0009773	285953	5371865	Publique	129	SIGAT	Puits tubulaire	X0009773-1	2	21-03-2019
Saint-Damase	7105	Municipalité de Saint-Damase	4695858		X0009797	280862	5391863	Publique	227	MELCC - SIGAT	Puits tubulaire	X0009797-1	2	21-03-2019
Saint-Damase	7105	Municipalité de Saint-Damase	4695858		X0009797	280862	5391863	Publique	227	MDDELCC - SIGAT	Puits tubulaire	X0009797-2	2	21-03-2019
Saint-Léon-le-Grand	7030	École Saint-Léon-le-Grand	4452438		X2109825	304627	5360332	Privée	100	MELCC - SIGAT	Puits tubulaire	X2109825-1	2	21-03-2019
Saint-Moïse	7095	Municipalité de Saint-Moïse	5099479		X0009789	277623	5379386	Publique	306	SIGAT	Puits tubulaire	X0009789-1	2	21-03-2019
Saint-Noël	7100	Municipalité de Saint-Noël	4695740	Puits non recensé dans liste MDDELCC-2017	X0009791	278690	5383605	Publique	325	SIGAT	Puits tubulaire	X0009791-3	2	21-03-2019
Saint-Noël	7100	Municipalité de Saint-Noël	4695026	Puits non recensé dans liste MDDELCC-2017	X0009791	278528	5383501	Publique	325	SIGAT	Puits tubulaire	X0009791-4	2	21-03-2019

Saint-Tharcisius	7070	Municipalité de Saint-Tharcisius	3720528	Puits	X2082168	315390	5378998	Publique	225	MDDELCC - SIGAT	Puits tubulaire	X2082168-2	2	21-03-2019
Saint-Vianney	7075	Municipalité de Saint-Vianney	3721377		X0009900	311119	5386142	Publique	300	MDDELCC - SIGAT	Puits tubulaire	X0009900-1	2	21-03-2019
Saint-Vianney	7075	Municipalité de Saint-Vianney	3721377		X0009900	311119	5386142	Publique	300	SIGAT	Puits tubulaire	X0009900-2	2	21-03-2019
Sainte-Florence	7010	Aqueduc Beaurivage Sud	5246987	16 résidences desservies par le réseau	X2109794	323993	5346954	Privée	27	MELCC - SIGAT	Autre (surface)	X2109794-1	2	21-03-2019
Sainte-Florence	7010	Municipalité de Sainte-Florence	5248171	Bureau mun localisation selon infos municipale	X2052696	324293	5347319	Publique		MELCC	Non disponible		2	
Sainte-Florence	7010	Patinoire et Maison des Jeunes	5248168	Localisation selon infos municipale	X2167208	324240	5347279	Privée		MELCC	Non disponible		2	
Sainte-Florence	7010	Aqueduc rue Lepage et Lévesque	5248512		X2167280	323958	5347247	Privée		MDDELCC	Non disponible		2	
Sainte-Florence	7010	Municipalité de Sainte-Florence	5248168	Localisation à valider		324312	5347279	Publique		Municipalité	Non disponible		2	
Sainte-Irène	7040	Aqueduc de Sainte-Irène	5193954	Réseau d'aqueduc du village	X0008441	299177	5367529	Publique	108	MELCC - SIGAT	Puits tubulaire	X0008441-2	2	21-03-2019
Sainte-Irène	7040	Parc régional de Val d'Irène	5326514		X0010862	299457	5370453	Publique	501	MELCC - SIGAT	Puits tubulaire	X0010862-2	2	21-03-2019
Sayabec	7085	Municipalité de Sayabec		Puits # 1	X0010453	292960	5383019	Publique	1540	Municipalité	Puits tubulaire	X0010453-2	1	21-03-2019
Sayabec	7085	Municipalité de Sayabec		Puits # 2	X0010453	292918	5382998	Publique		Municipalité	Puits tubulaire	X0010453-3	1	21-03-2019
Val-Brillant	7080	Municipalité de Val-Brillant	3864531	Ancien puits conservé pour réserve en cas de bris	X2109874	299984	5375573	Publique		MDDELCC	Non disponible		1	
Val-Brillant	7080	Municipalité de Val-Brillant	3864531	Puits non recensé dans liste MDDELCC-2017	X0010548	300223	5375958	Publique	710	SIGAT	Puits tubulaire	X0010548-1	1	21-03-2019

Sources: SIGAT-Territoire, prise\_eau\_p-V29-03-2021, MELCC - Liste des sites prélèvements d'eau potable 29-09-2017, Validation par les municipalités locales et la MRC de La Matapédia 2021

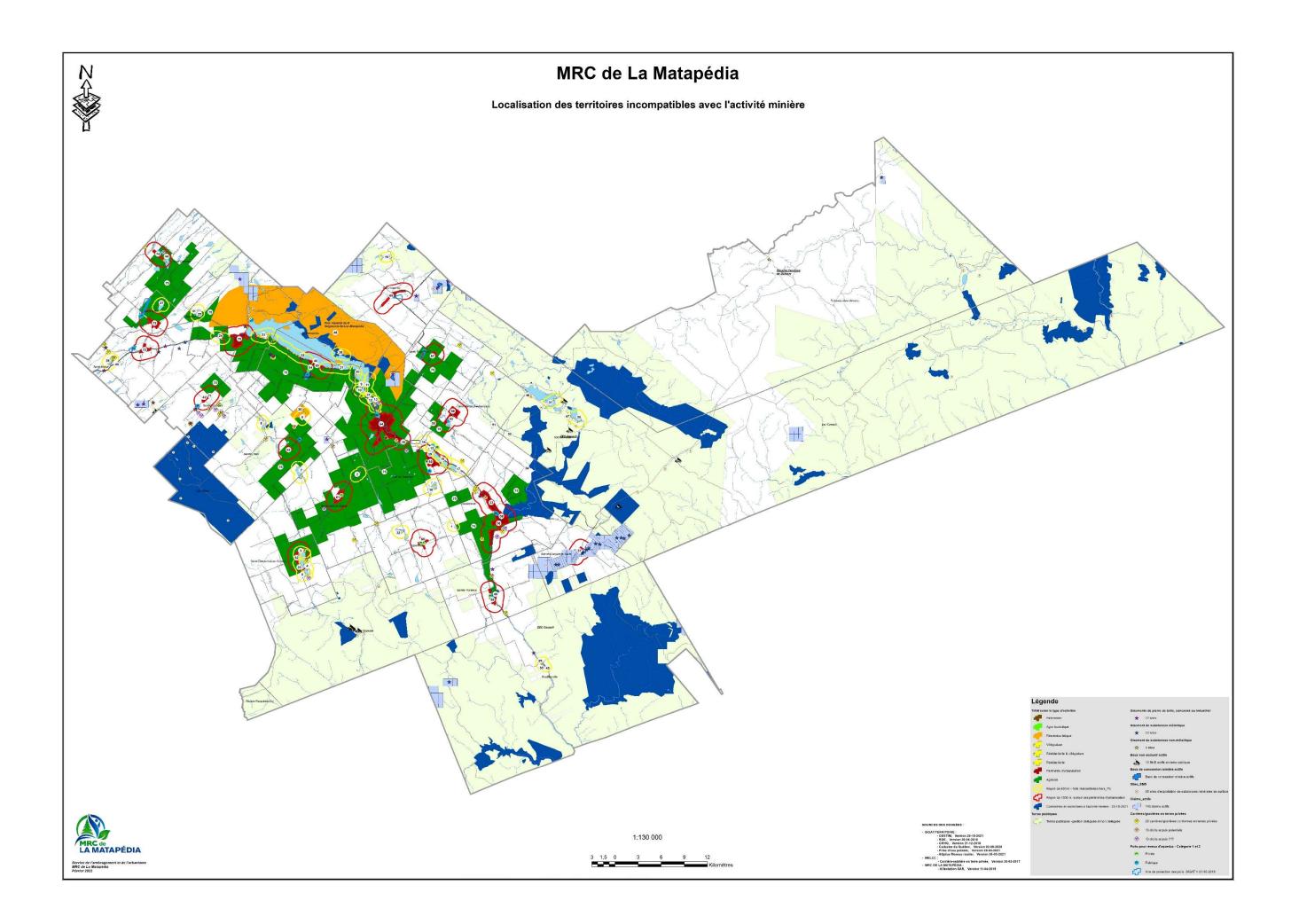
<sup>7.2 -</sup> Tableau descriptif des aires de protection des installations de prélèvements d'eau potable- Catégorie 1 et 2

Municipalité	Code mun.	Puits	Type d'aire	Rapport	Date rapport	Auteur rapport	Entreprise	Notes	Risque	Drastic	Source d'information	No composante	Catégorie	Version
Amqui	7047	4	Alimentation		15-06-2004		Technisol	Aire combinée pour les puits 1,2, et 4	Peu	Très élevé	SIGAT/MELCC	X0010704-3	1	26-11-2015
Amqui	7047	4	Virologique		15-06-2004		Technisol	Aire combinée pour les puits 1,2, et 4		Très élevé	SIGAT/MELCC	X0010704-3	1	26-11-2015
Amqui	7047	4	Bactériologique		15-06-2004		Technisol	Aire combinée pour les puits 1,2, et 4		Très élevé	SIGAT/MELCC	X0010704-3	1	26-11-2015
Amqui	7047	2	Alimentation		15-06-2004		Technisol	Aire combinée pour les puits 1,2, et 4	Peu	Très élevé	SIGAT/MELCC	X0010704-2	1	26-11-2015
Amqui	7047	2	Virologique		15-06-2004		Technisol	Aire combinée pour les puits 1,2, et 4		Très élevé	SIGAT/MELCC	X0010704-2	1	26-11-2015
Amqui	7047	2	Bactériologique		15-06-2004		Technisol	Aire combinée pour les puits 1,2, et 4		Très élevé	SIGAT/MELCC	X0010704-2	1	26-11-2015
Amqui	7047	1	Alimentation		15-06-2004		Technisol	Aire combinée pour les puits 1,2, et 4	Peu	Très élevé	SIGAT/MELCC	X0010704-1	1	26-11-2015
Amqui	7047	1	Virologique		15-06-2004		Technisol	Aire combinée pour les puits 1,2, et 4		Très élevé	SIGAT/MELCC	X0010704-1	1	26-11-2015
Amqui	7047	1	Bactériologique		15-06-2004		Technisol	Aire combinée pour les puits 1,2, et 4		Très élevé	SIGAT/MELCC	X0010704-1	1	26-11-2015
Saint-Moïse	7095	Inconnu	Alimentation		12-11-2013	Nathalie Lévesque			Moyen	n.d.	SIGAT/MELCC	X0009789-1	2	26-11-2015
Saint-Moïse	7095	Inconnu	Virologique		12-11-2013	Nathalie Lévesque				n.d.	SIGAT/MELCC	X0009789-1	2	26-11-2015
Saint-Moïse	7095	Inconnu	Bactériologique		12-11-2013	Nathalie Lévesque				n.d.	SIGAT/MELCC	X0009789-1	2	26-11-2015
Saint-Noël	7100	PE-1	Alimentation	ST062242. 2021	04-09-2006	H. Huard	Technisol		Élevé	Entre 125 et 135	SIGAT/MELCC	X0009791-3	2	26-11-2015
Saint-Noël	7100	PE-1	Virologique	ST062242. 2021	04-09-2006	H. Huard	Technisol			Entre 125 et 135	SIGAT/MELCC	X0009791-3	2	26-11-2015
Saint-Noël	7100	PE-1	Bactériologique	ST062242. 2021	04-09-2006	H. Huard	Technisol			Entre 125 et 135	SIGAT/MELCC	X0009791-3	2	26-11-2015
Saint-Noël	7100	PE-2	Alimentation	ST062242. 2021	04-09-2006	H. Huard	Technisol		Élevé	Entre 125 et 135	SIGAT/MELCC	X0009791-4	2	26-11-2015
Saint-Noël	7100	PE-2	Virologique	ST062242. 2021	04-09-2006	H. Huard	Technisol			Entre 125 et 135	SIGAT/MELCC	X0009791-4	2	26-11-2015
Saint-Noël	7100	PE-2	Bactériologique	ST062242. 2021	04-09-2006	H. Huard	Technisol			Entre 125 et 135	SIGAT/MELCC	X0009791-4	2	26-11-2015
Saint- Tharcisius	7070	PE 1/02	Alimentation		01-01-2003	Marcel Jolicoeur	BPR Groupe- conseil	Localisation du puits 700m au Sud de BD EP	n.d.	n.d.	SIGAT/MELCC	X2082168-2	2	26-11-2015
Saint- Tharcisius	7070	PE 1/02	Virologique		01-01-2003	Marcel Jolicoeur	BPR Groupe- conseil	Localisation du puits 700m au Sud de BD EP		n.d.	SIGAT/MELCC	X2082168-2	2	26-11-2015
Saint- Tharcisius	7070	PE 1/02	Bactériologique		01-01-2003	Marcel Jolicoeur	BPR Groupe- conseil	Localisation du puits 700m au Sud de BD EP		n.d.	SIGAT/MELCC	X2082168-2	2	26-11-2015
Saint-Vianney	7075	2/03	Alimentation		01-01-2001	Marcel Jolicoeur		Aire combinée pour les puits 1/03 et 2/03	n.d.	n.d.	SIGAT/MELCC	X0009900-1	2	26-11-2015
Saint-Vianney	7075	2/03	Virologique		01-01-2001	Marcel Jolicoeur		Aire combinée pour les puits 1/03 et 2/03		n.d.	SIGAT/MELCC	X0009900-1	2	26-11-2015

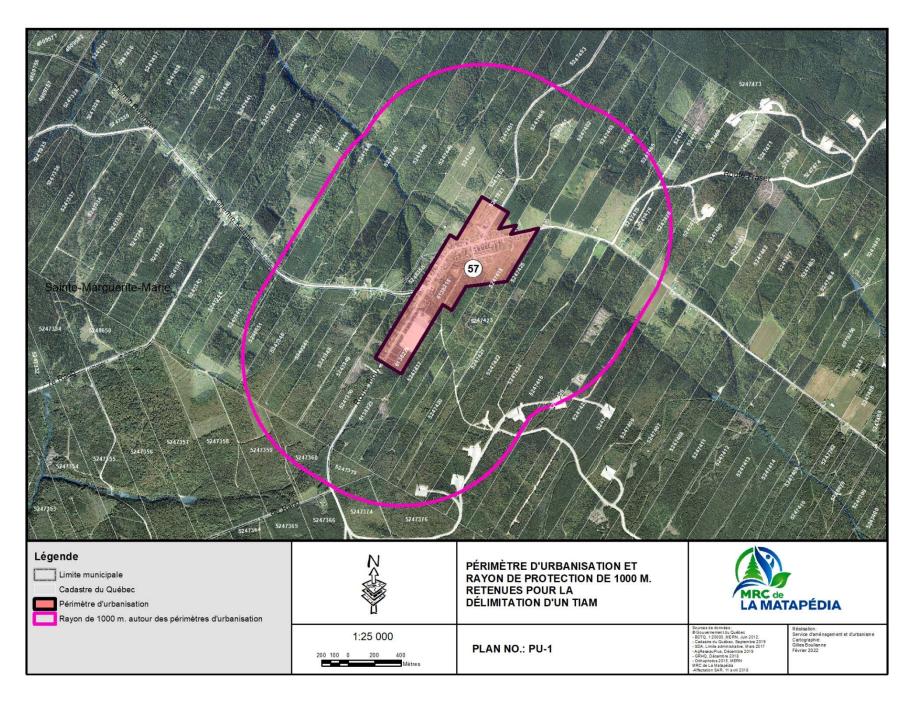
Saint-Vianney	7075	2/03	Bactériologique	01-01-2	001 Marcel Jolicoeur	Aire combinée pour les puits 1/03 et 2/03	n.d.	SIGAT/MELCC	X0009900-1	2	26-11-2015
Saint-Vianney	7075	1/03	Alimentation	01-01-2	001 Marcel Jolicoeur	Aire combinée pour les puits 1/03 et 2/03 n.d.	l. n.d.	SIGAT/MELCC	X0009900-2	2	26-11-2015
Saint-Vianney	7075	1/03	Virologique	01-01-2	001 Marcel Jolicoeur	Aire combinée pour les puits 1/03 et 2/03	n.d.	SIGAT/MELCC	X0009900-2	2	26-11-2015
Saint-Vianney	7075	1/03	Bactériologique	01-01-2	001 Marcel Jolicoeur	Aire combinée pour les puits 1/03 et 2/03	n.d.	SIGAT/MELCC	X0009900-2	2	26-11-2015

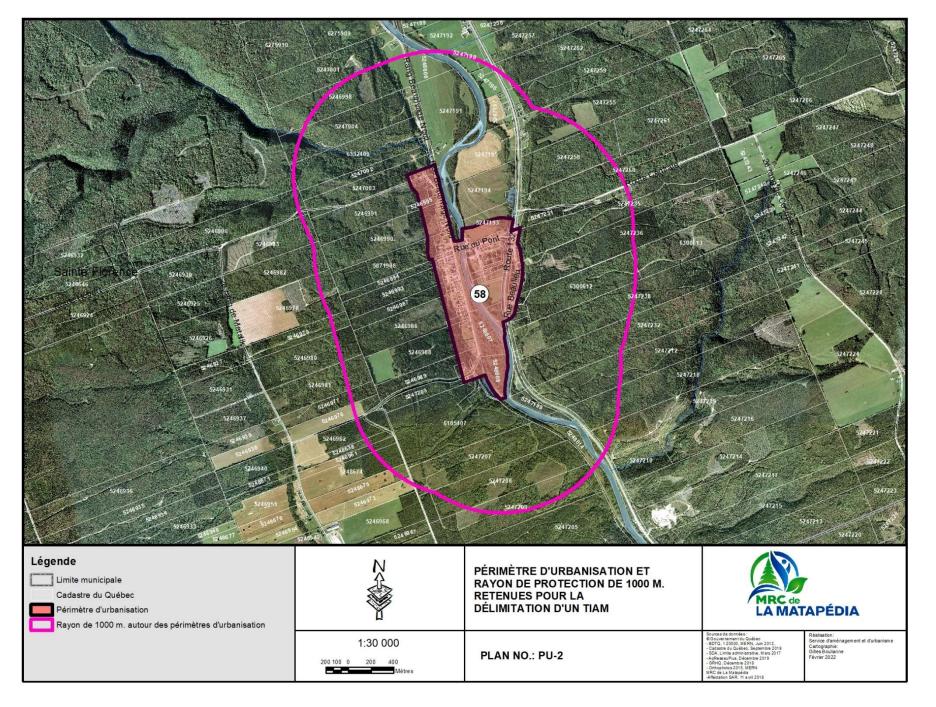
Sources: SIGAT-Territoire, aire\_protection\_s-V21-03-2019, MELCC - Données à titre indicatif seulement

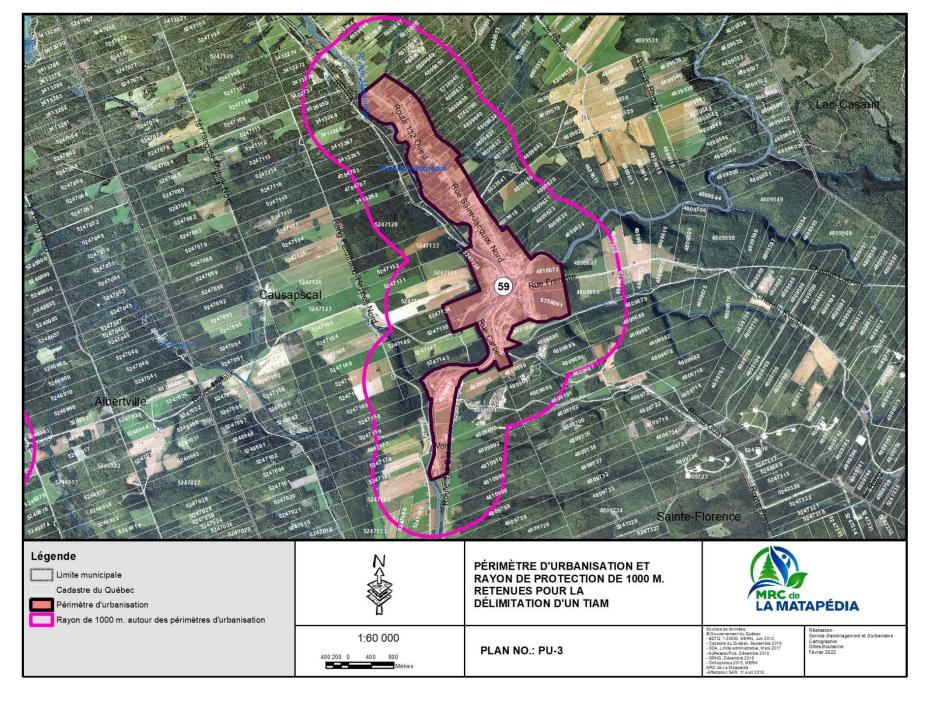
ANNEXE 1 LOCALISATION DES TERRITOIRES INCOMPATIBLES À L'ACTIVITÉ MINIÈRE (TIAM) DANS LA MRC DE LA MATAPÉDIA

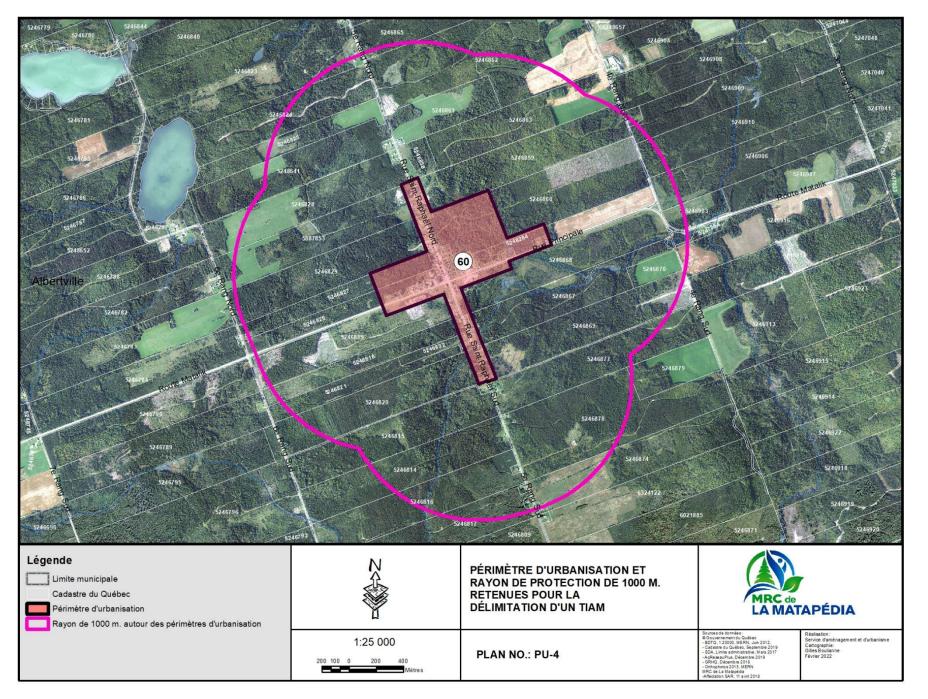


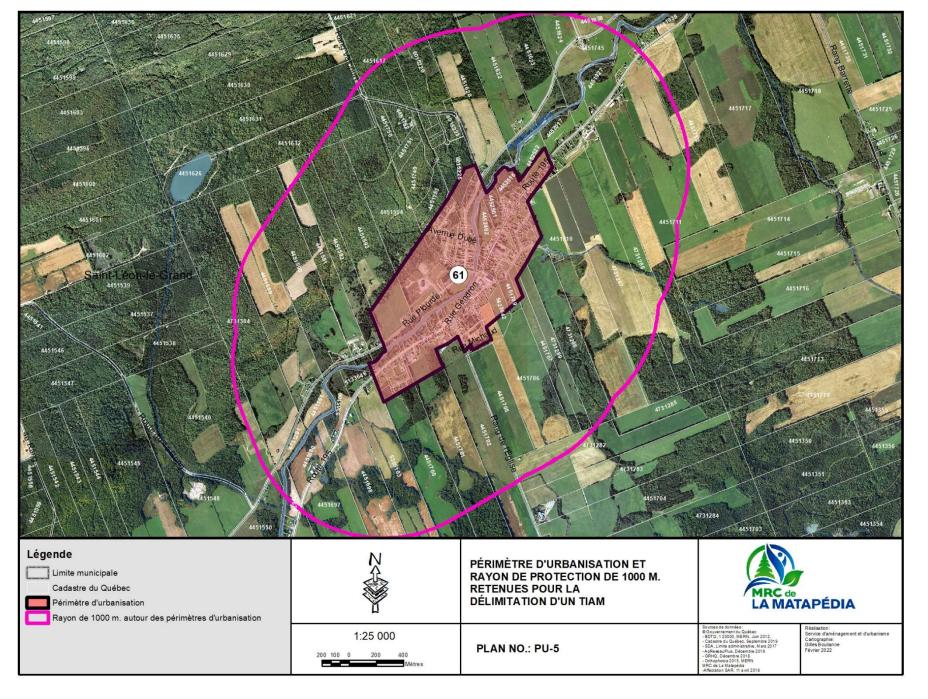
## ANNEXE 2 PÉRIMÈTRES D'URBANISATION

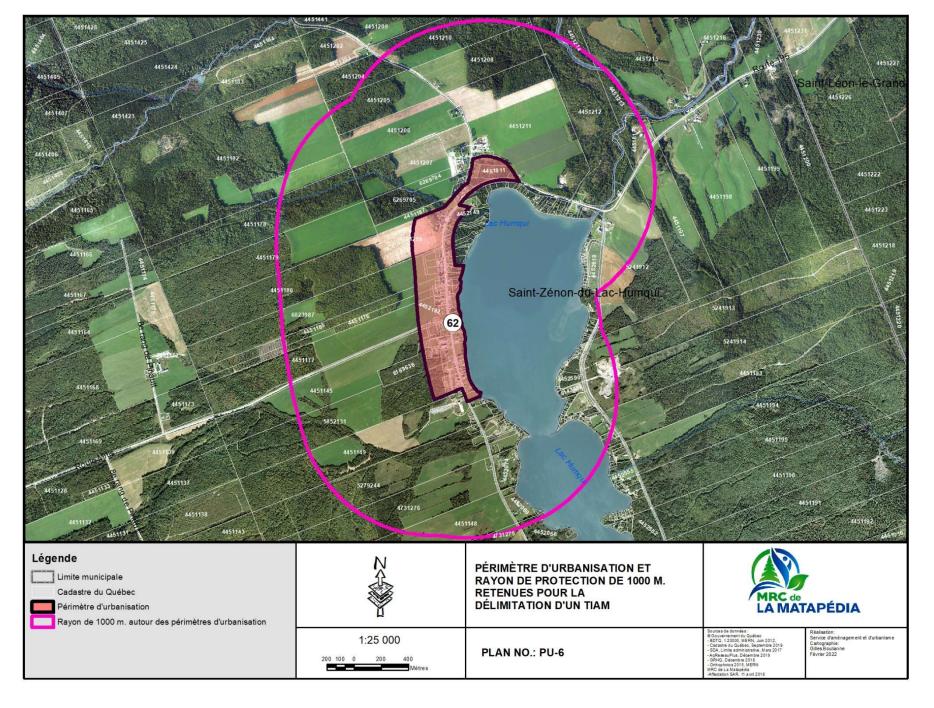


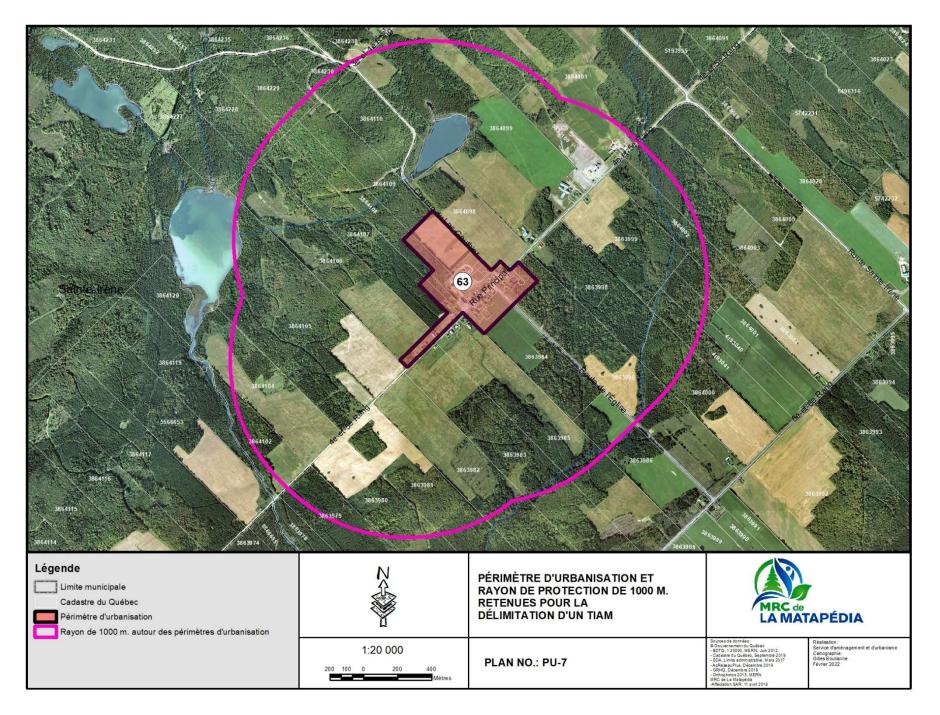


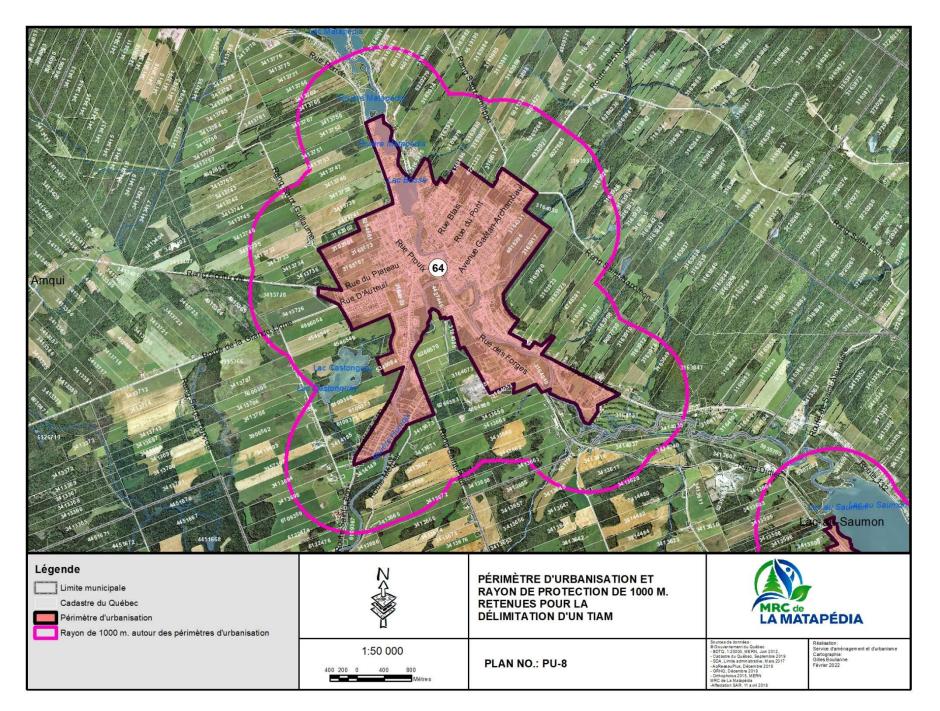


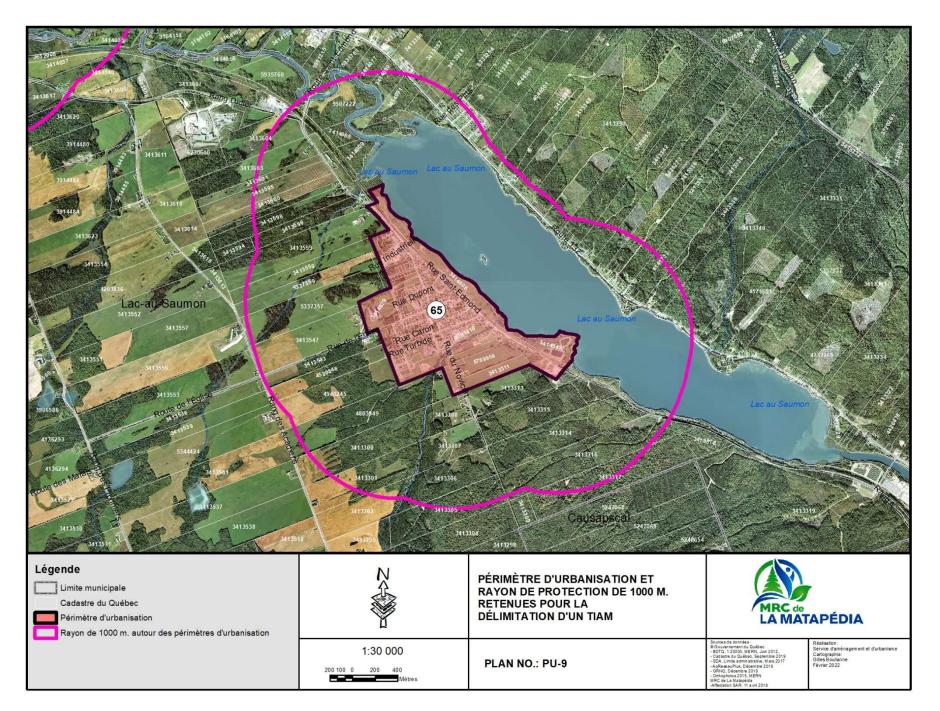


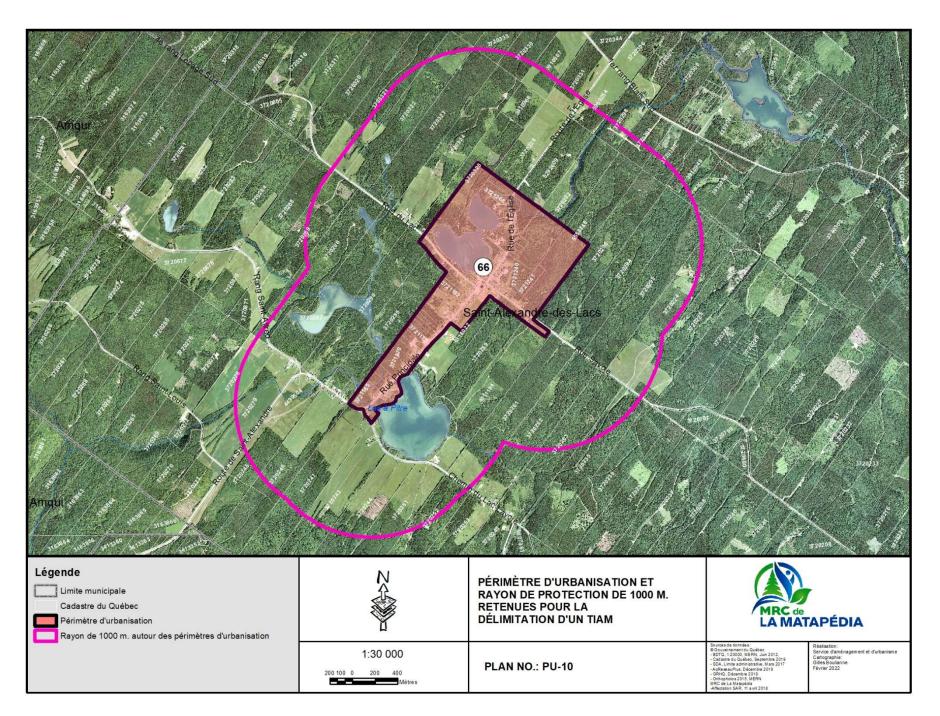


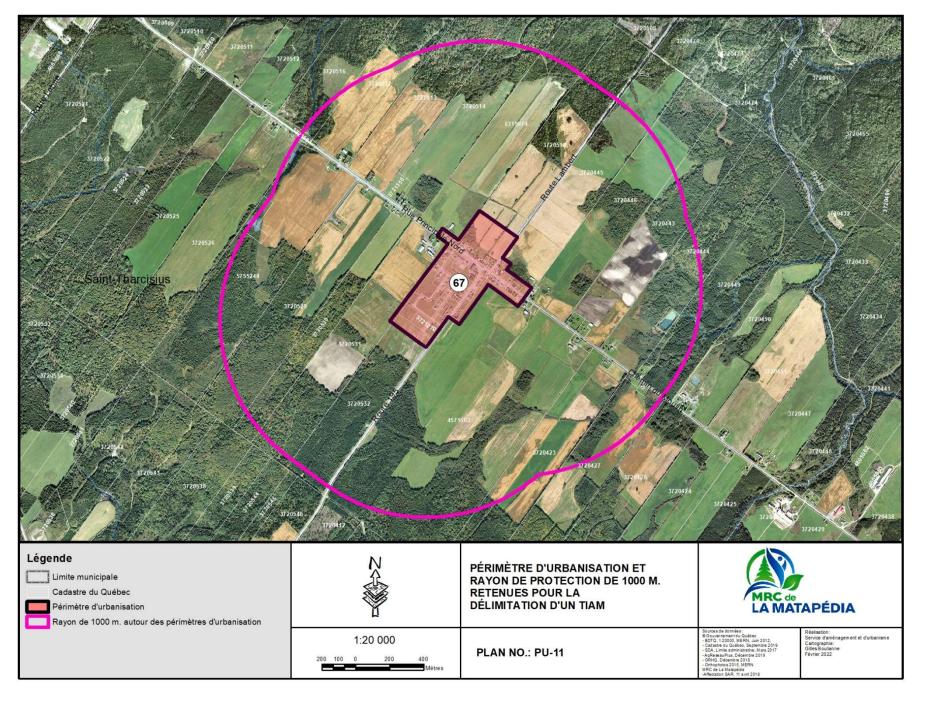


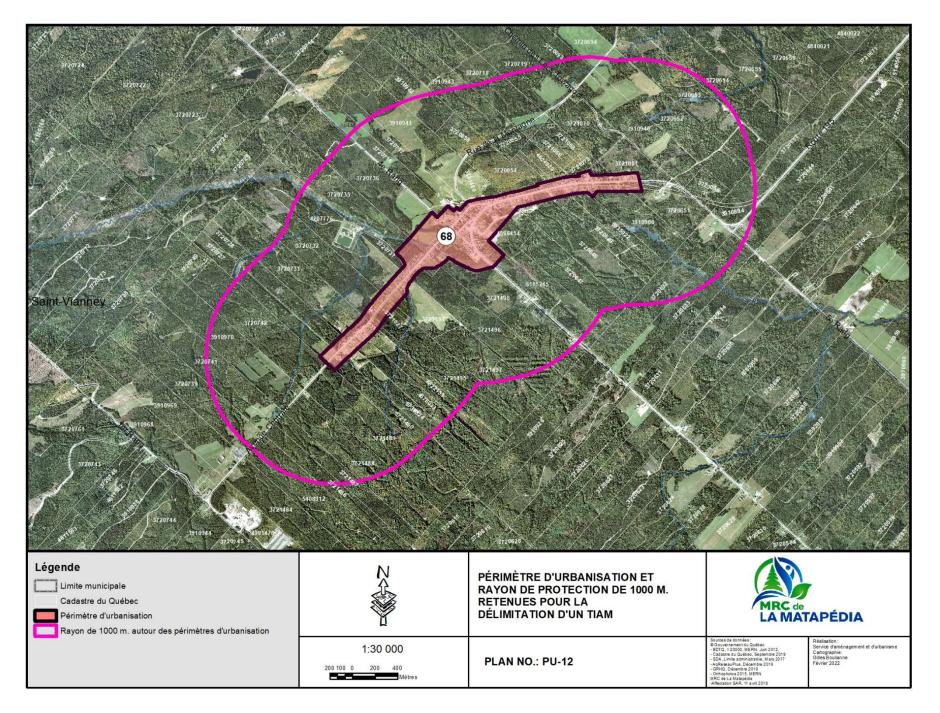


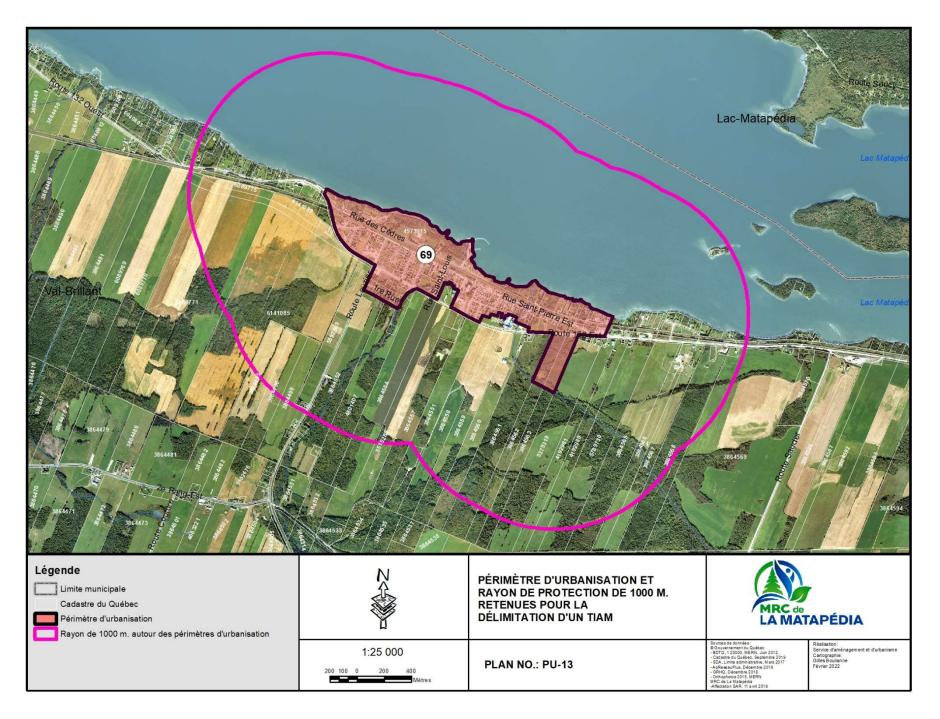


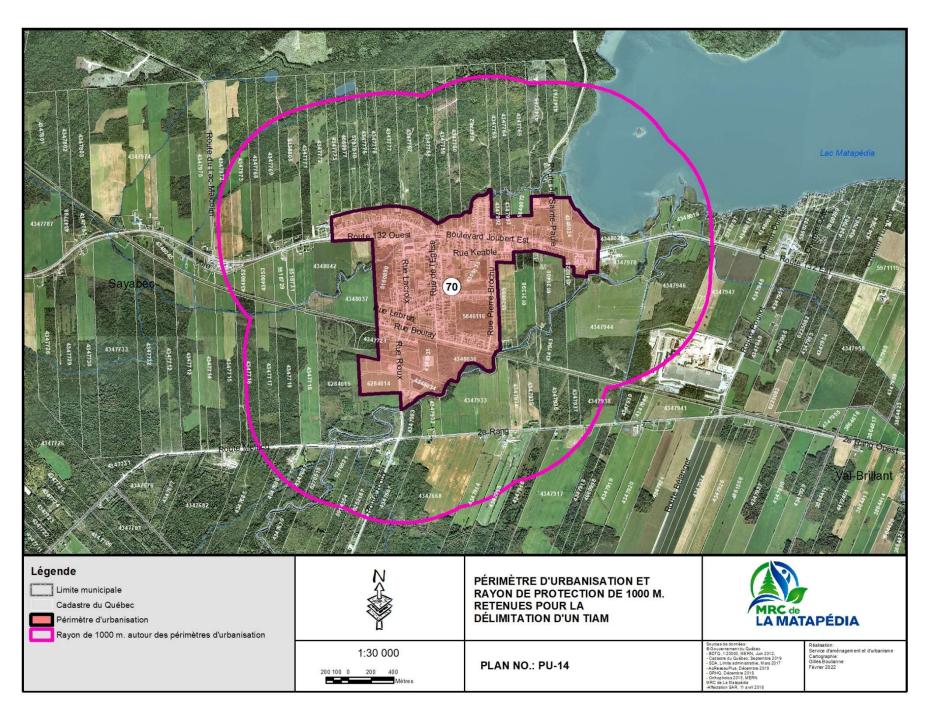


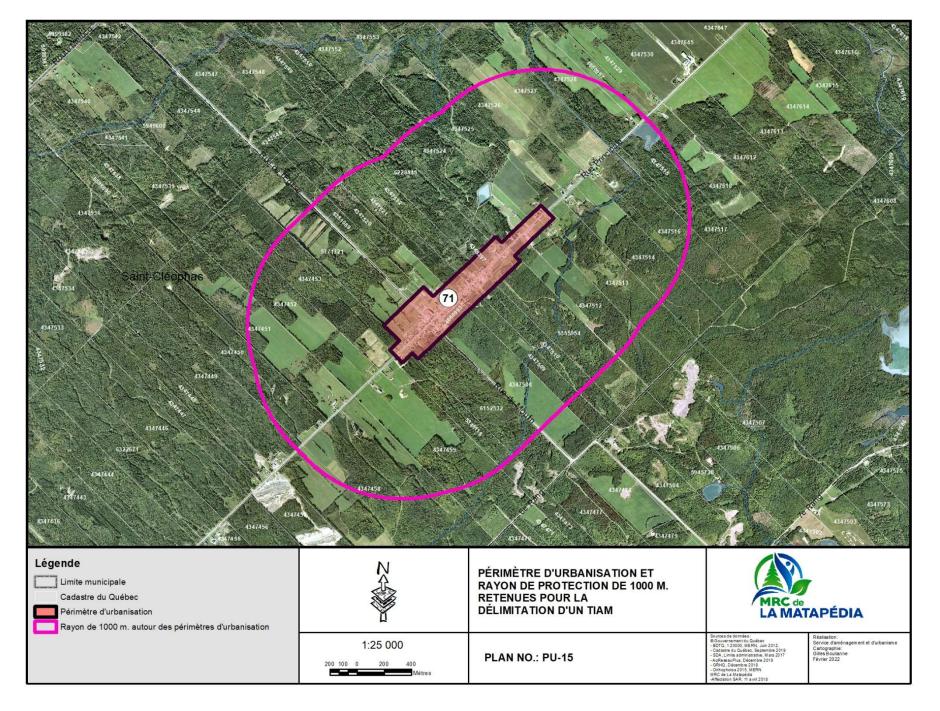


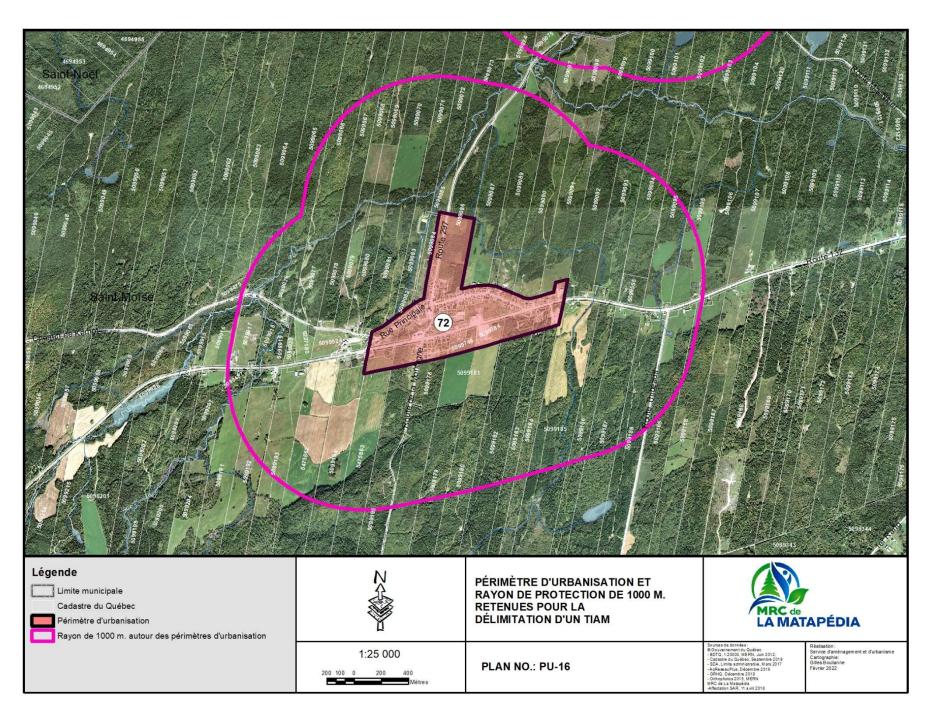


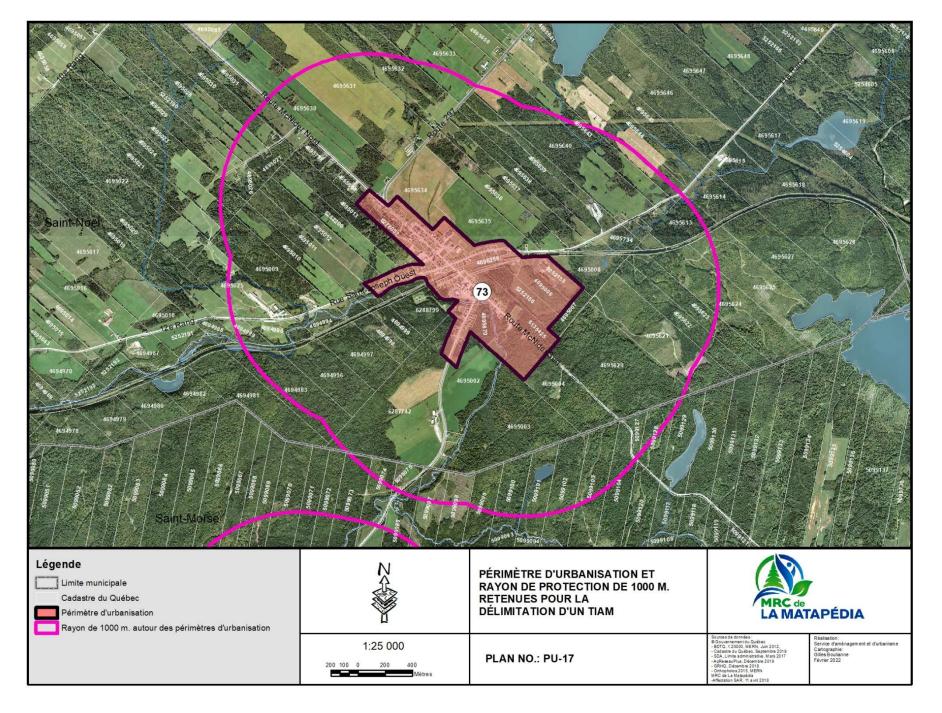


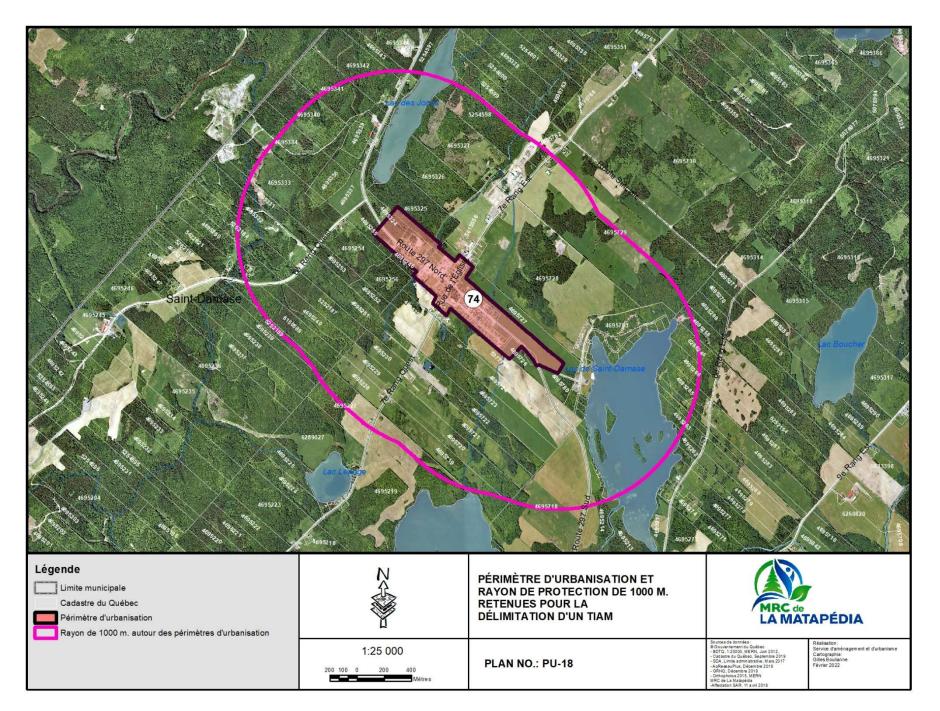




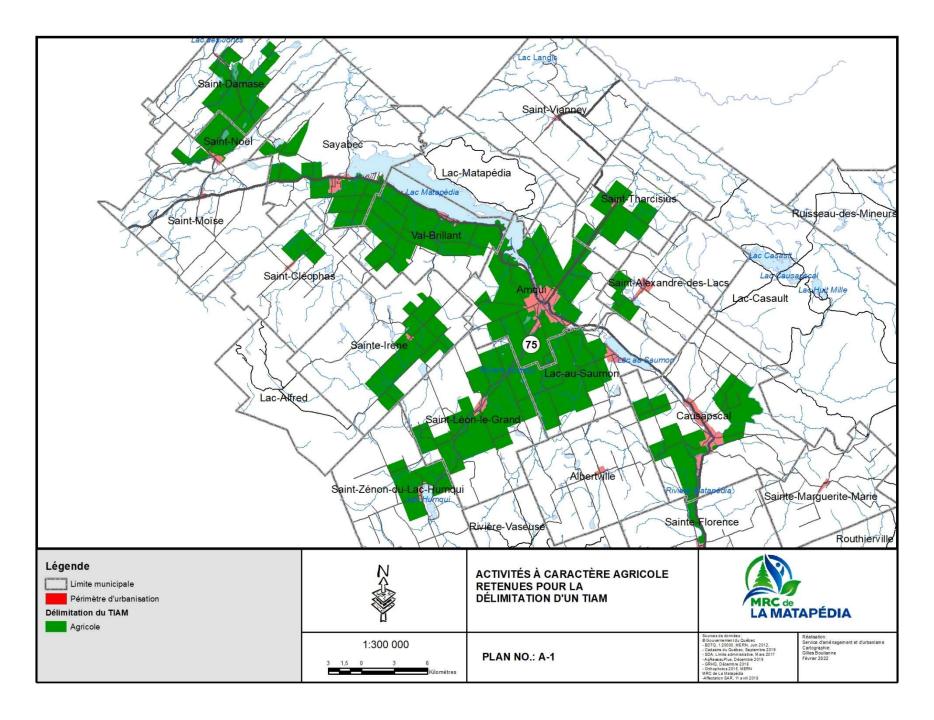






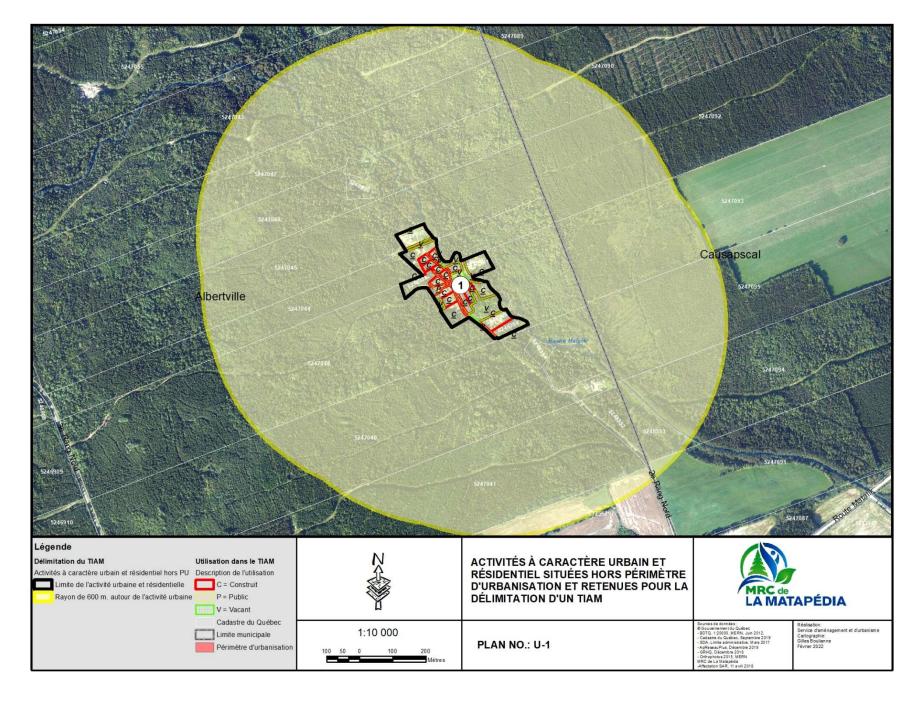


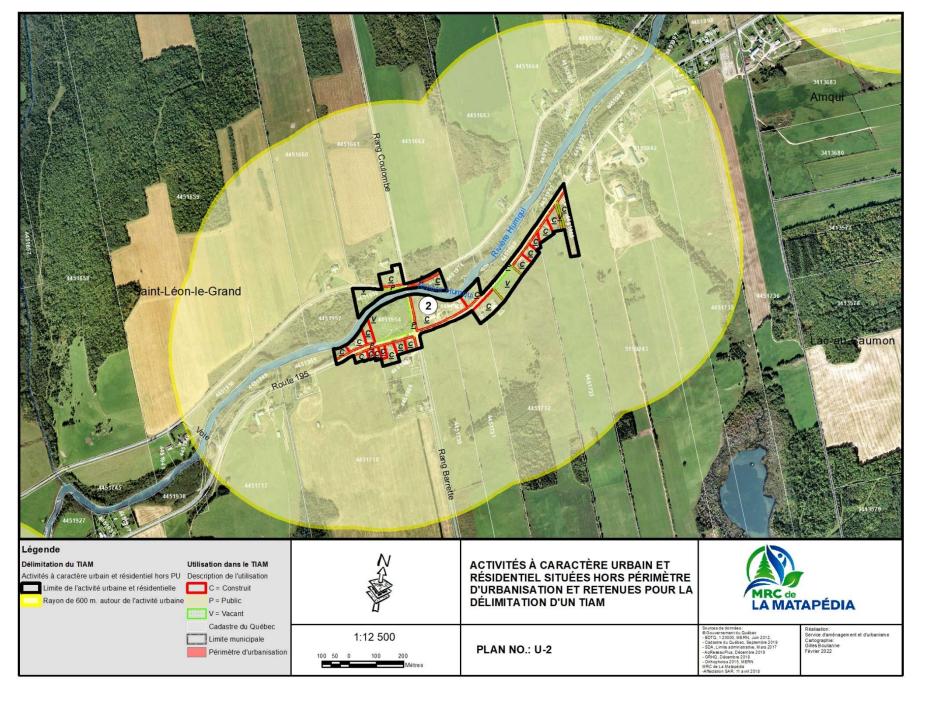
## ANNEXE 3 AFFECTATION AGRICOLE DYNAMIQUE

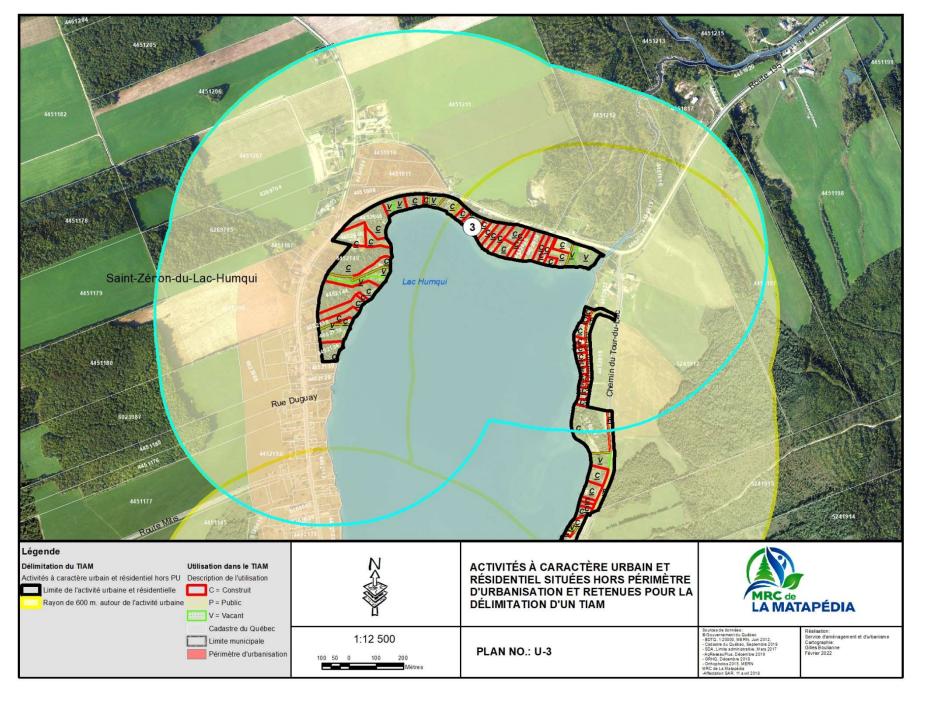


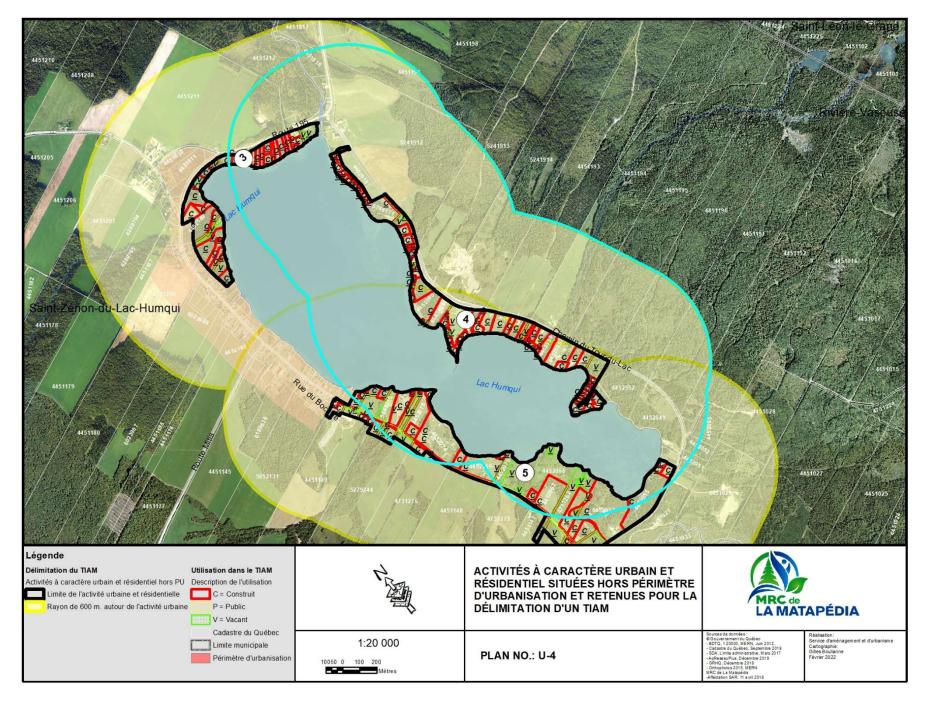
## **ANNEXE 4**

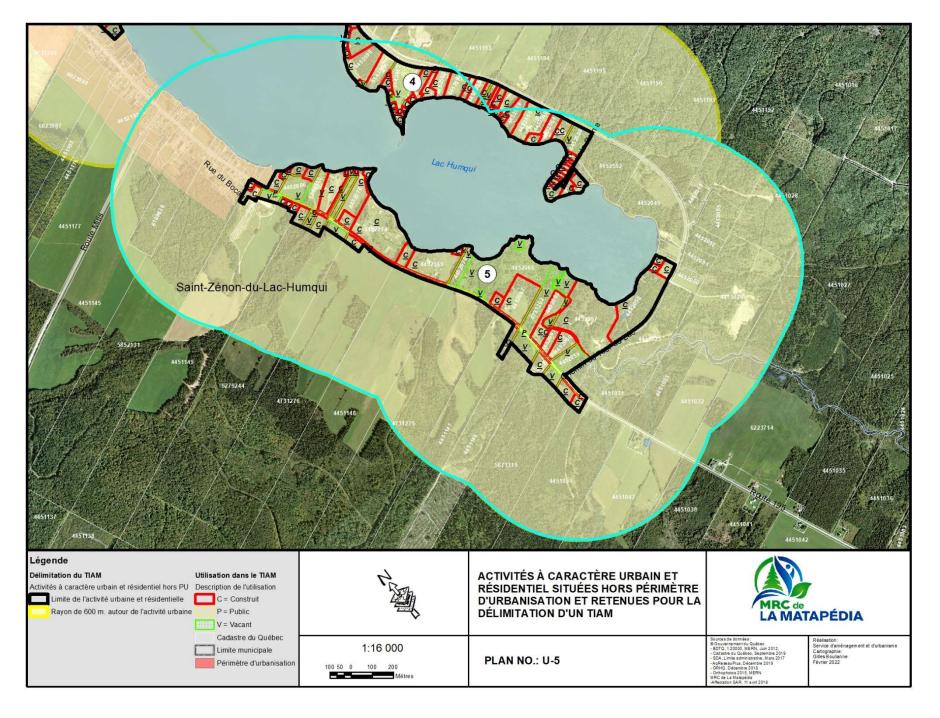
ACTIVITÉS À CARACTÈRE URBAIN ET RÉSIDENTIEL HORS PÉRIMÈTRES D'URBANISATION

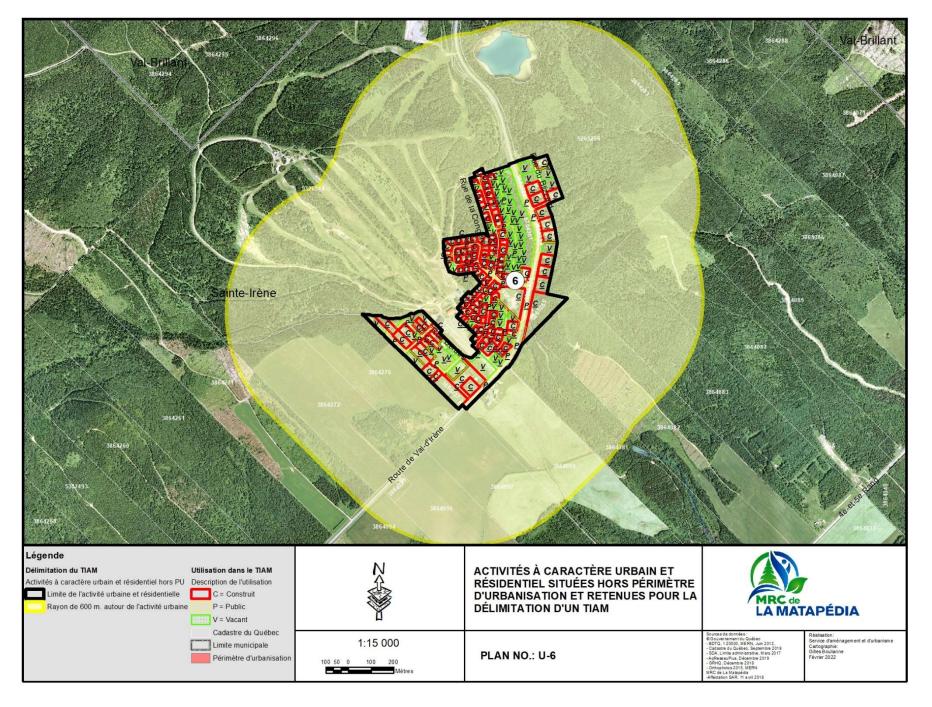


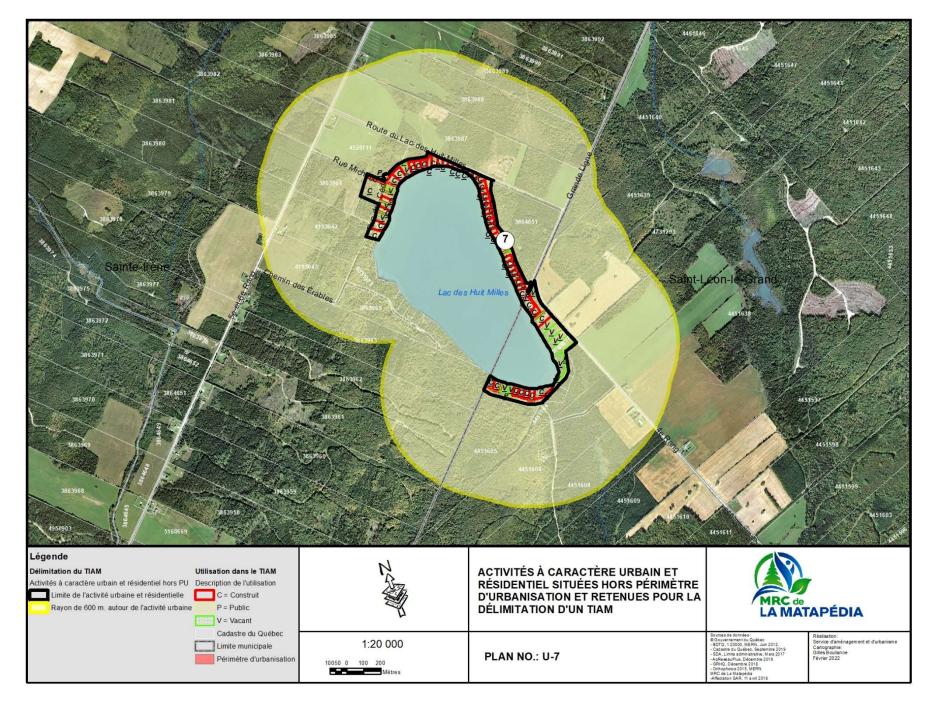


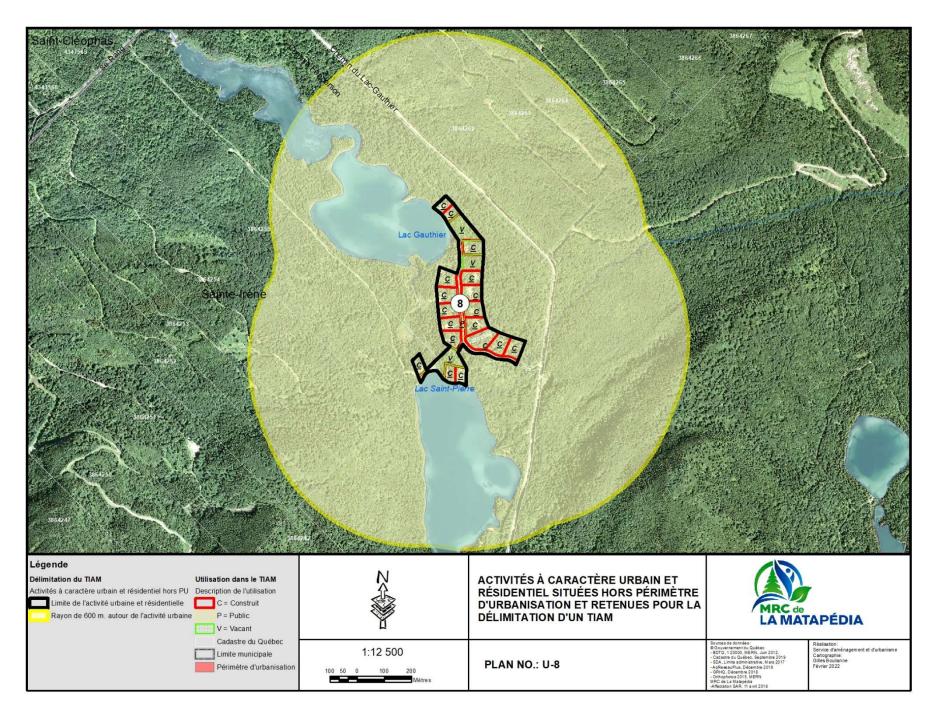


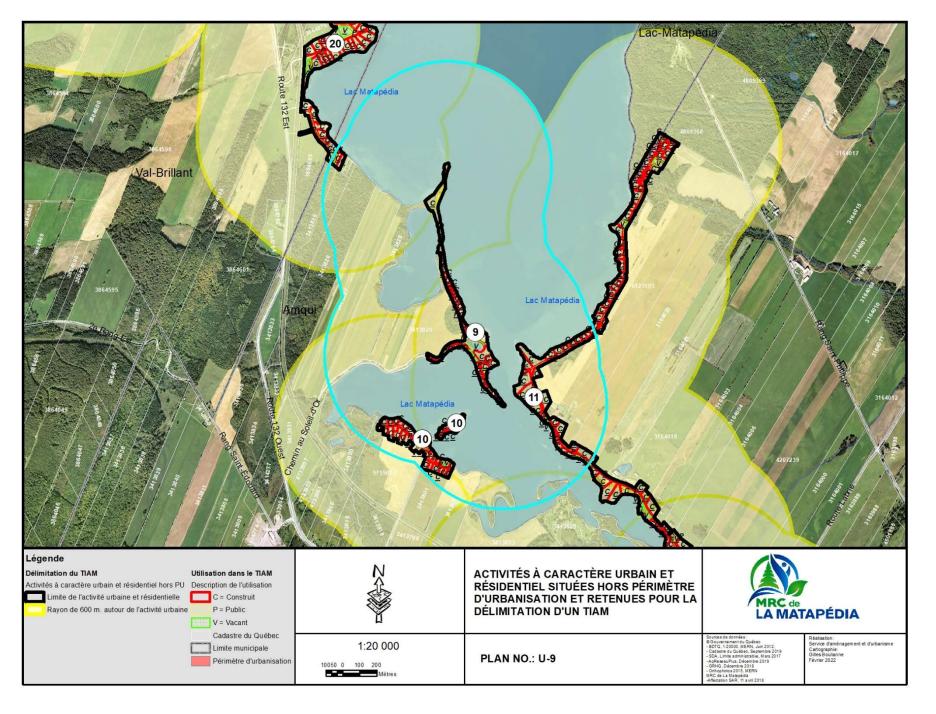


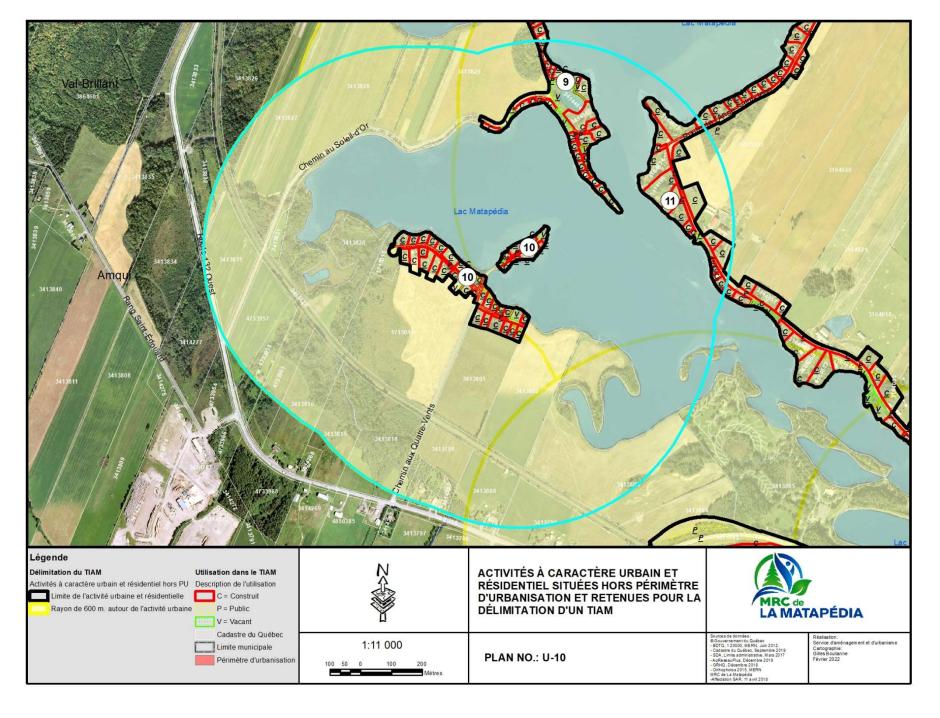


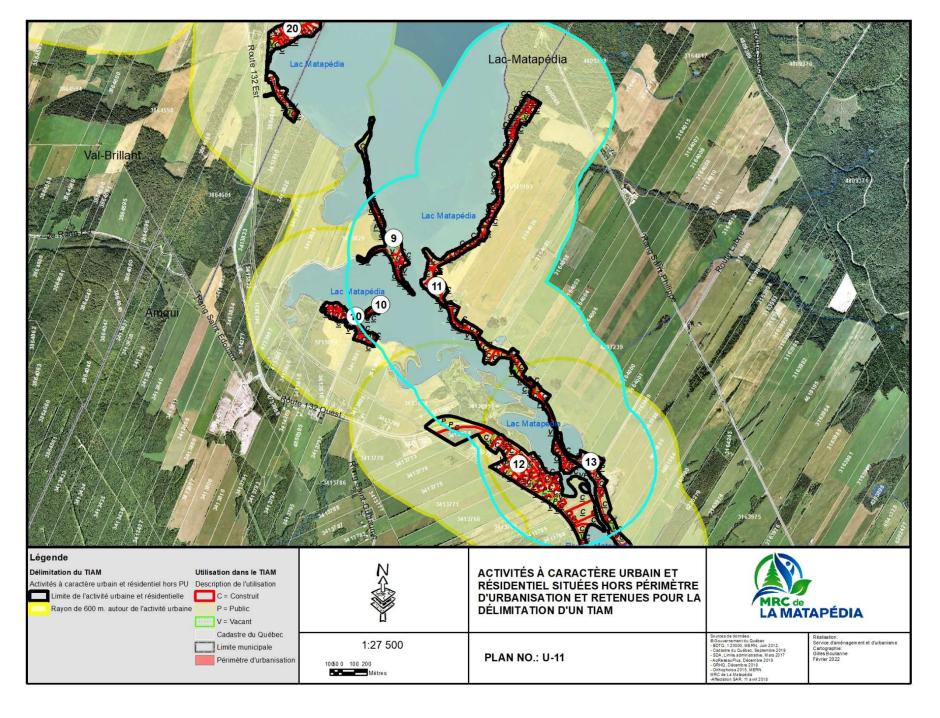


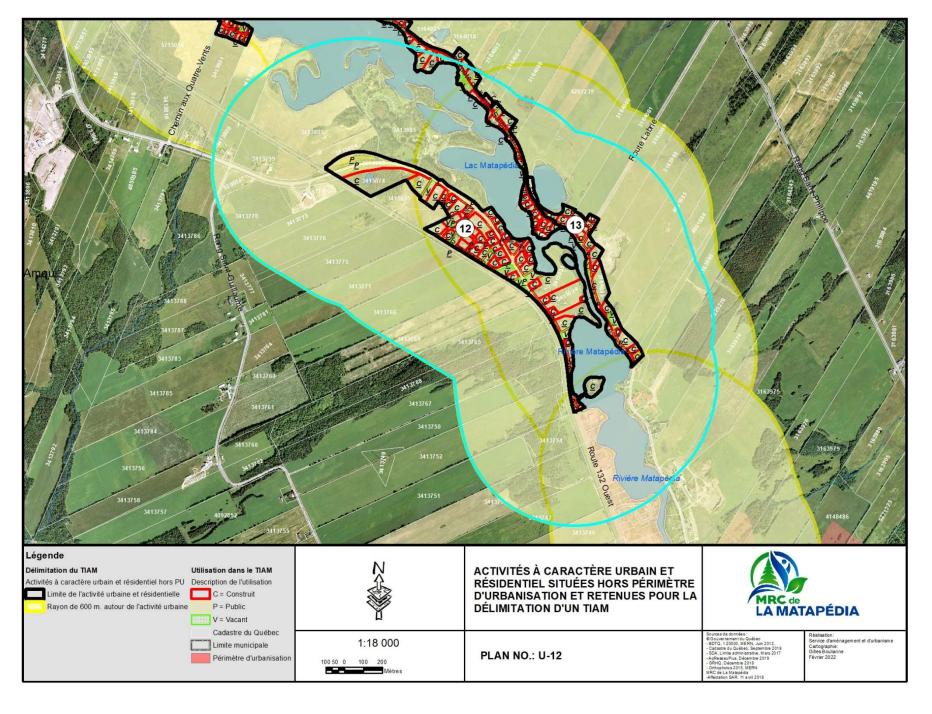


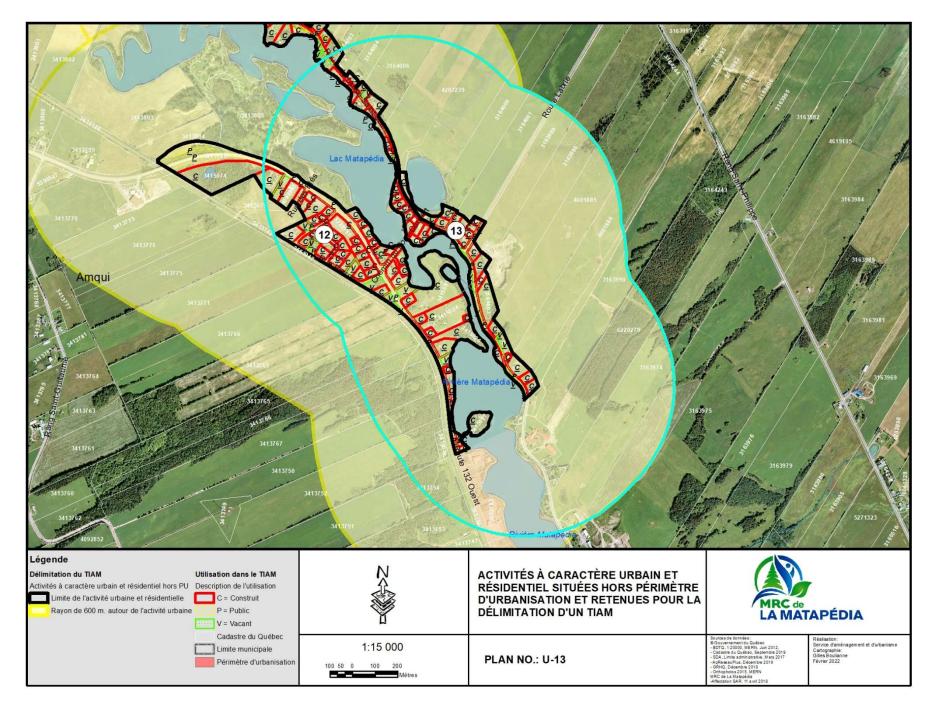


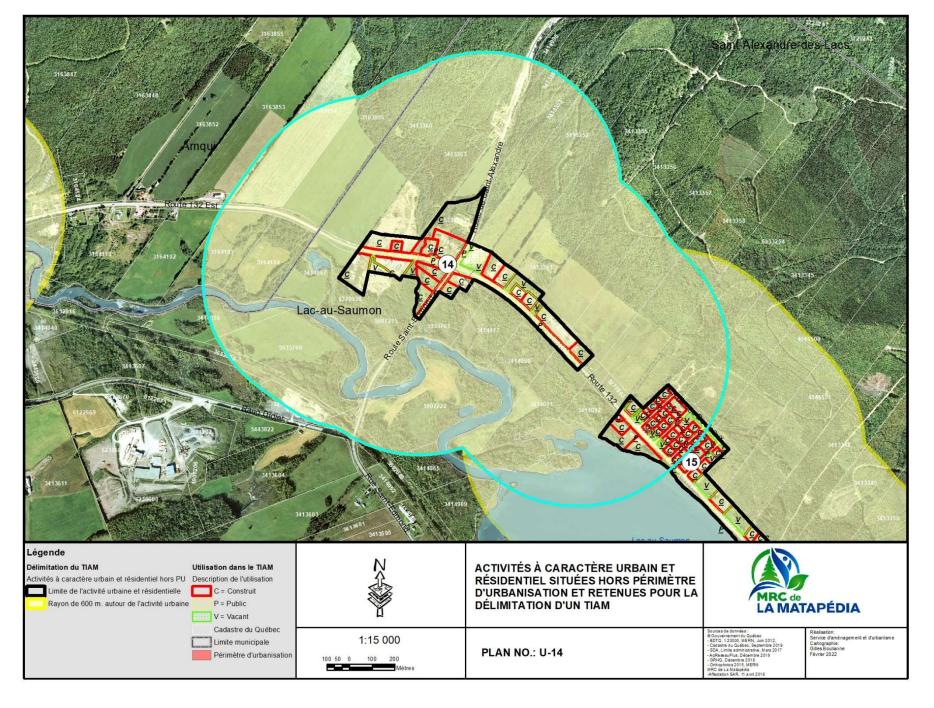


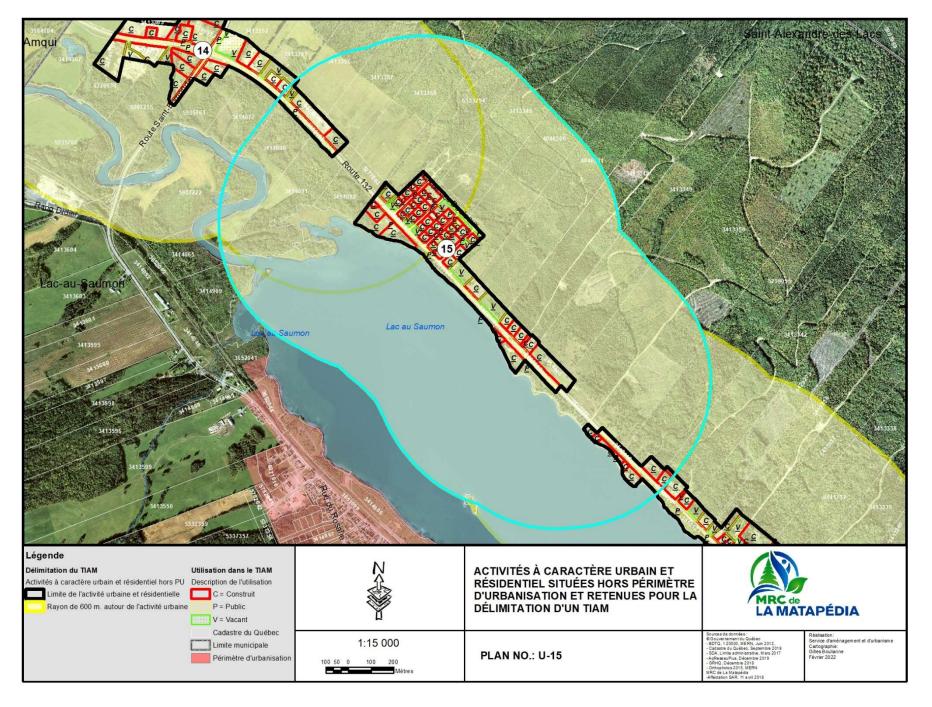


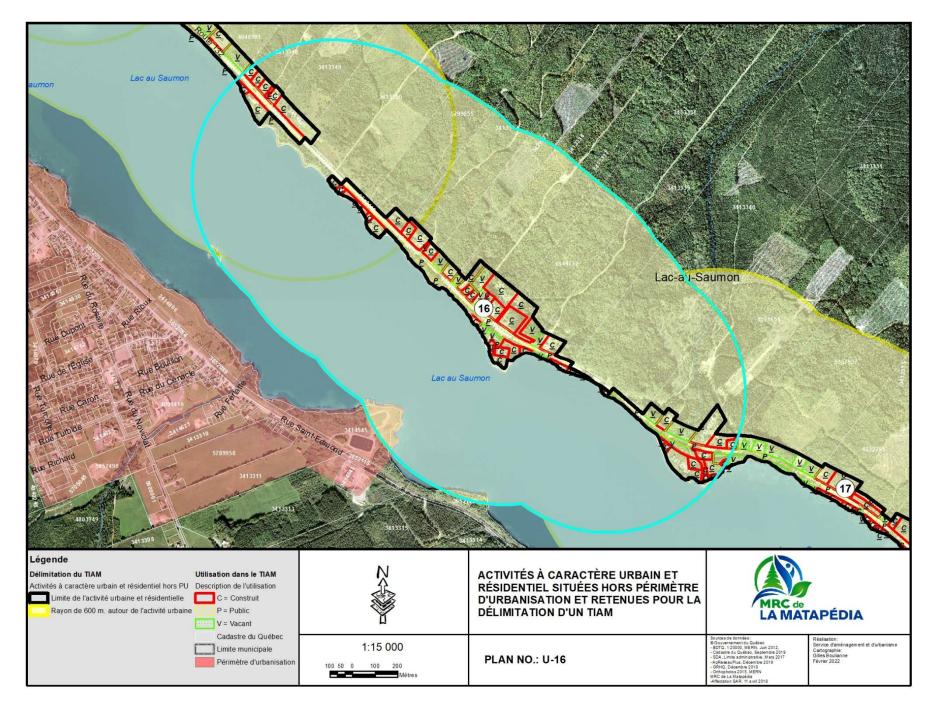


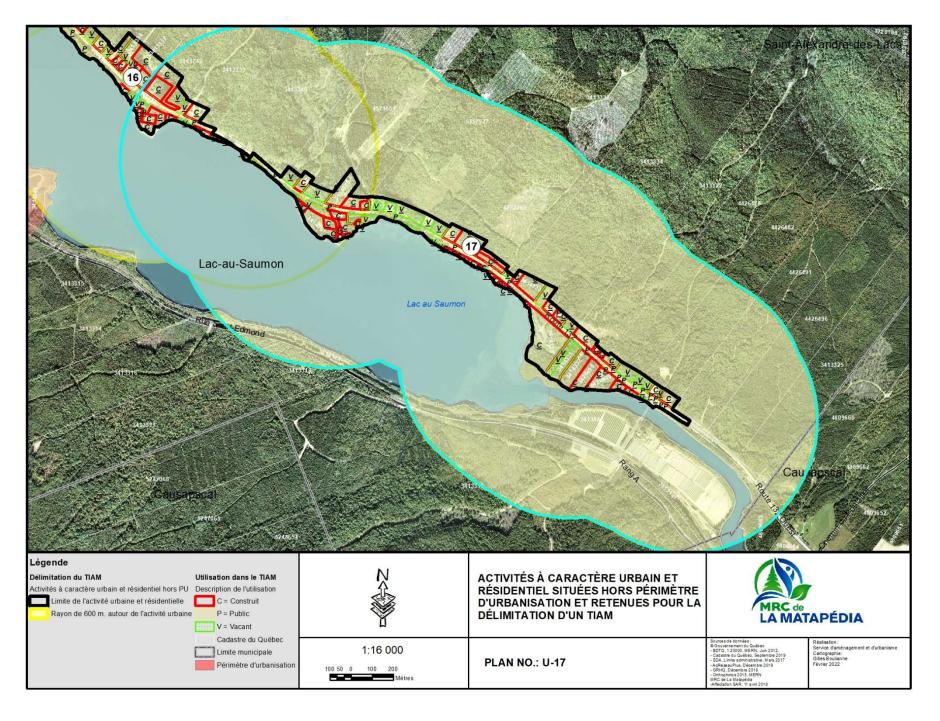


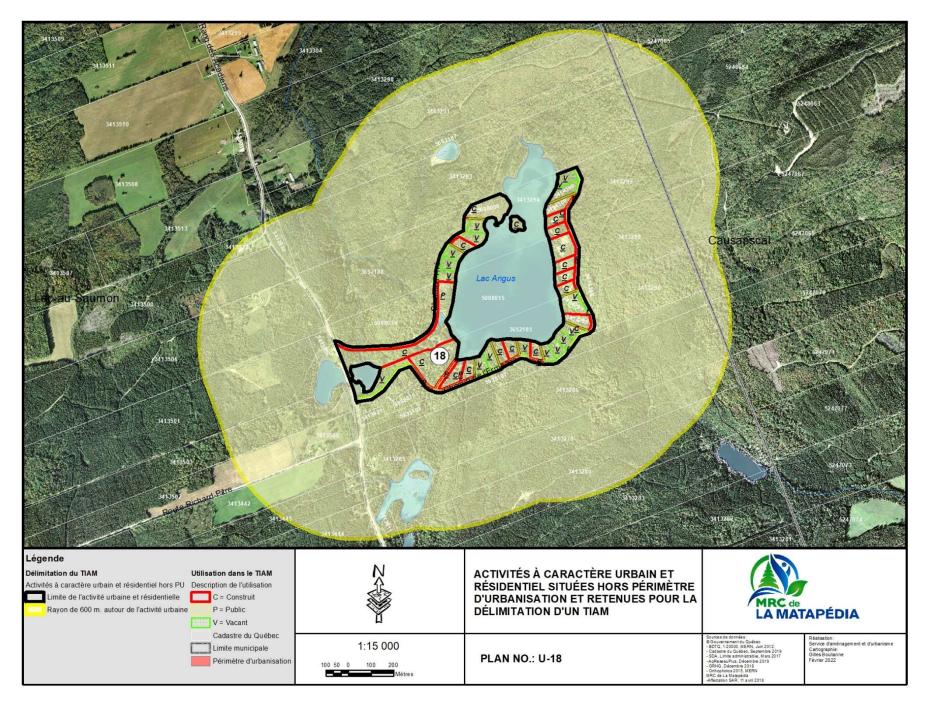


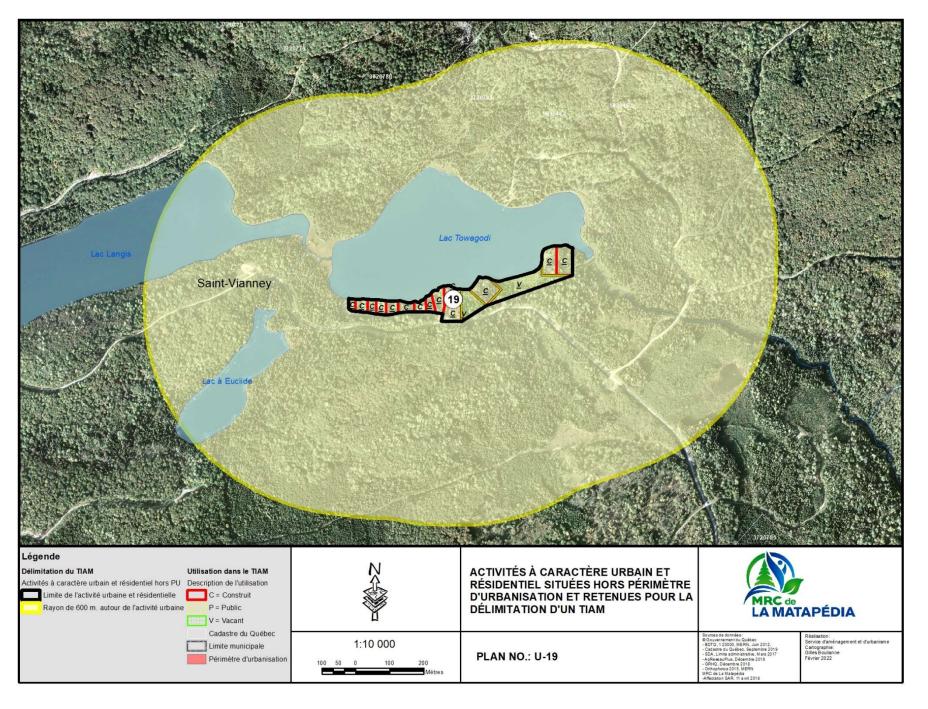


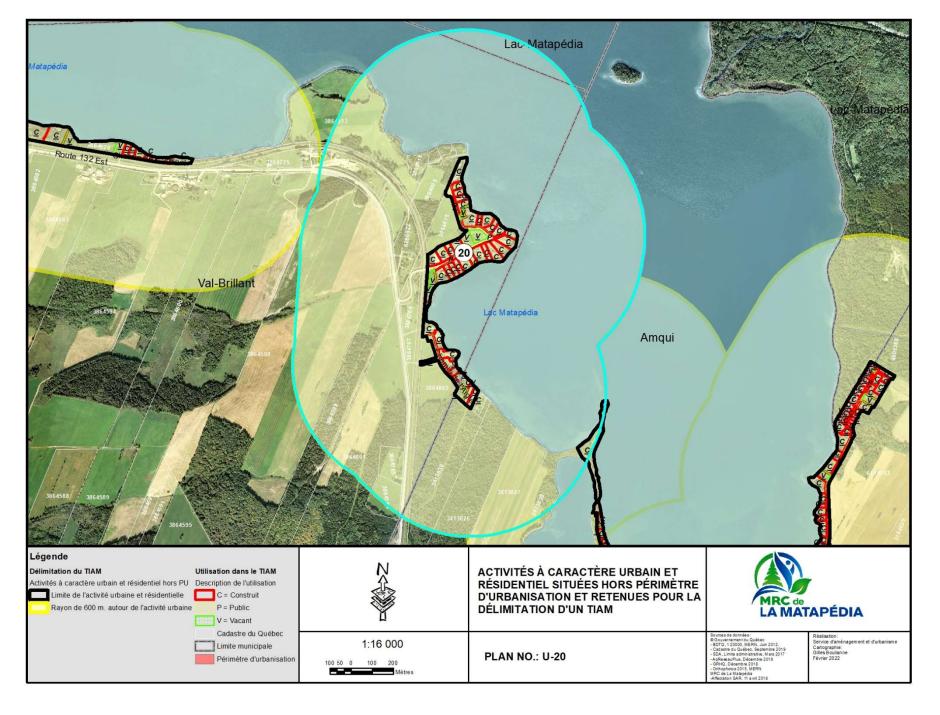


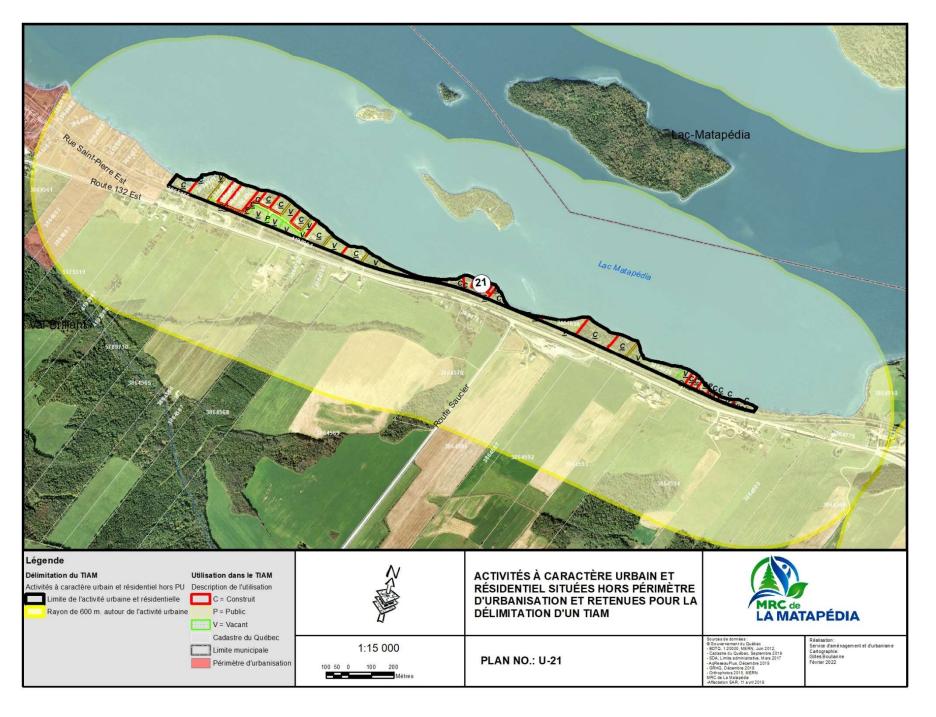


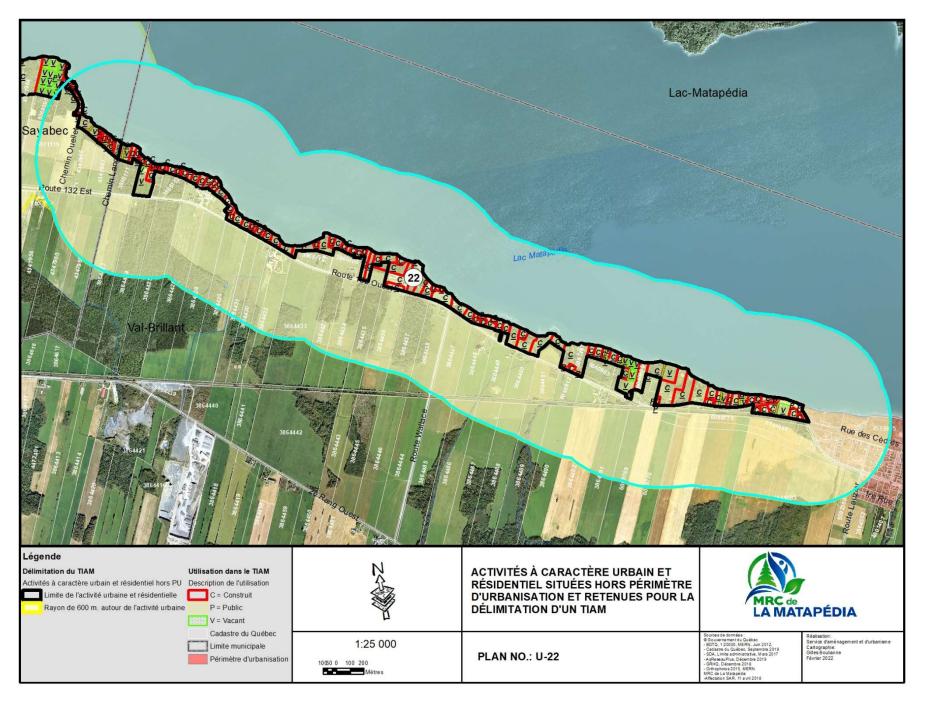


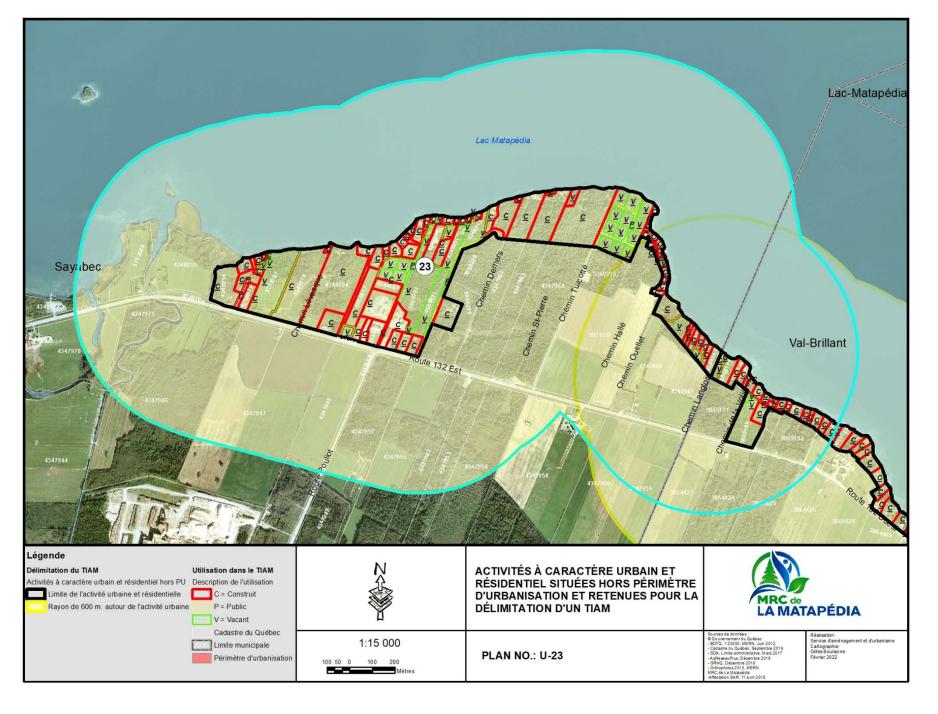


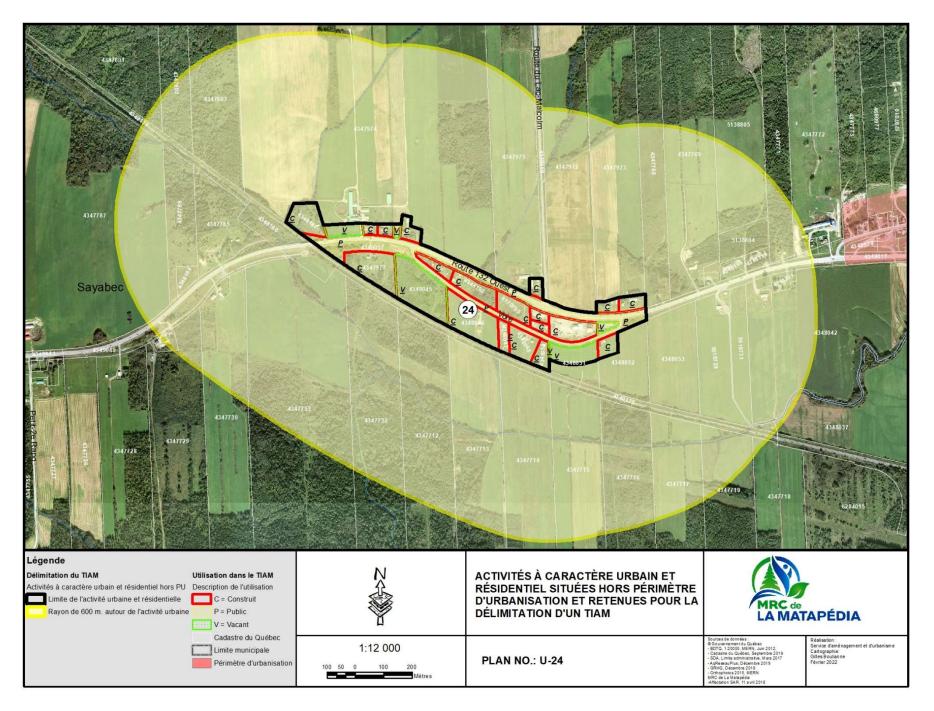


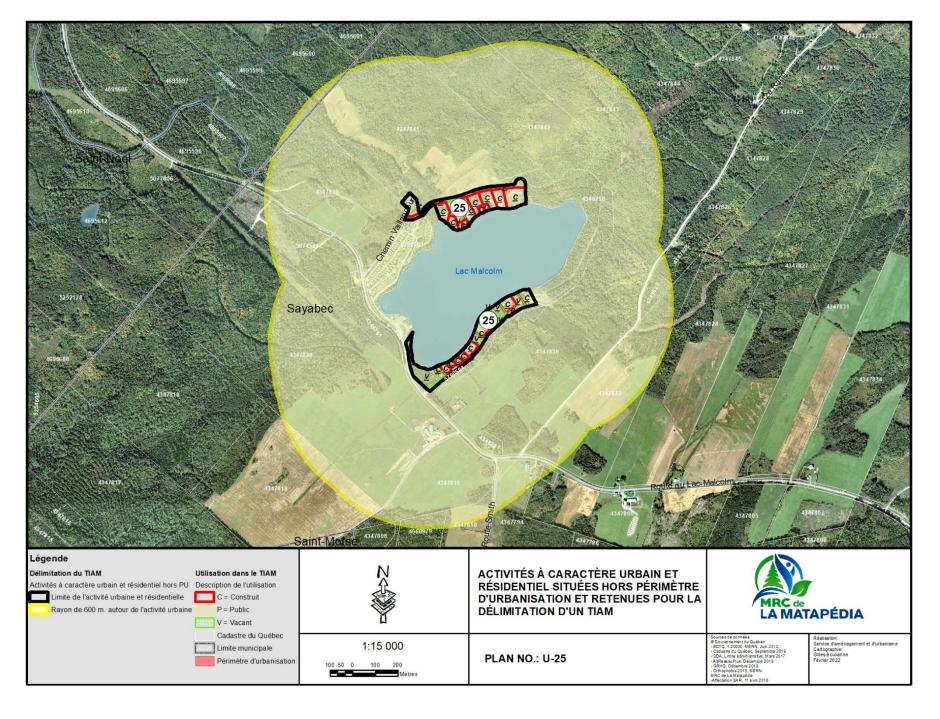


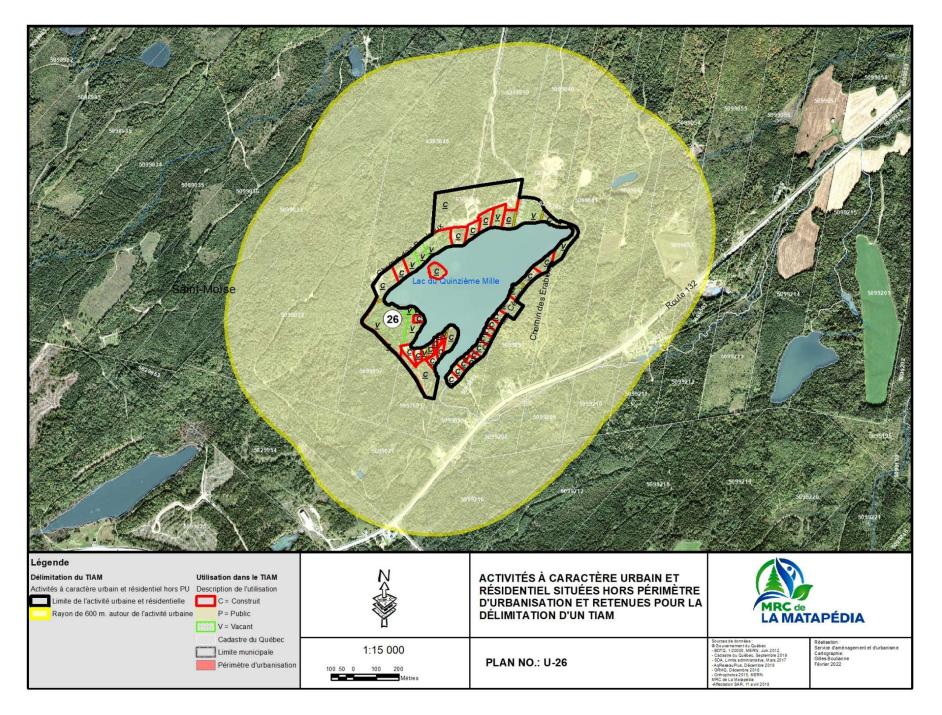


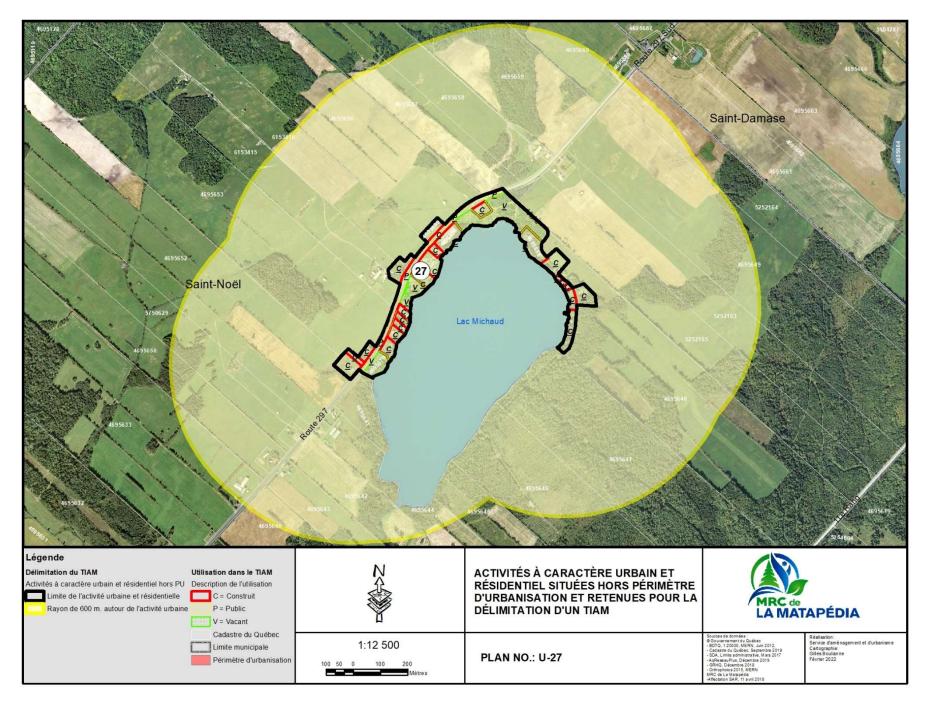


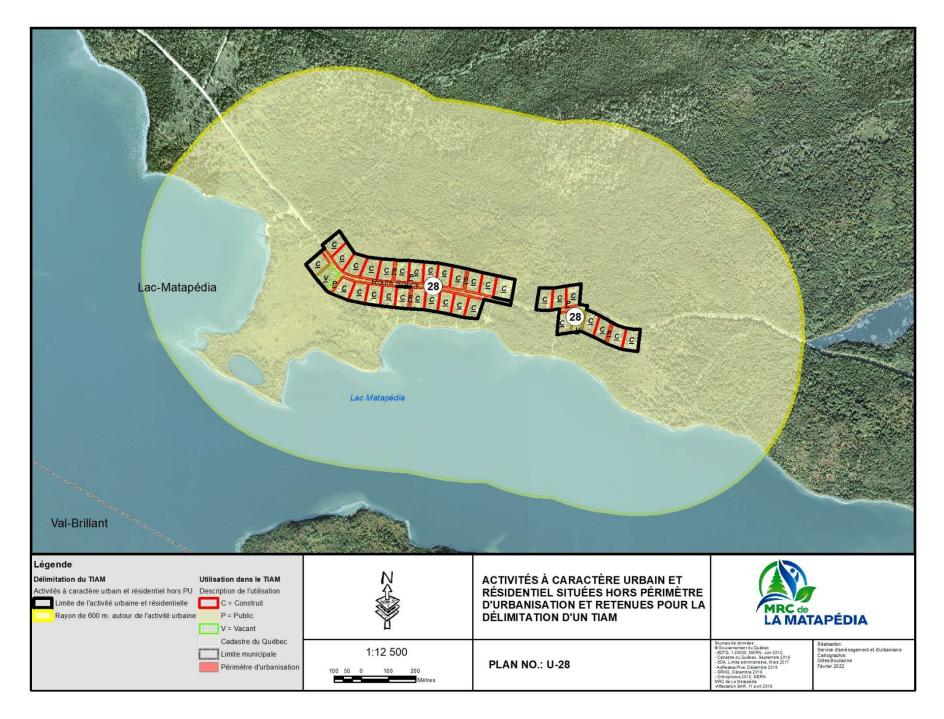


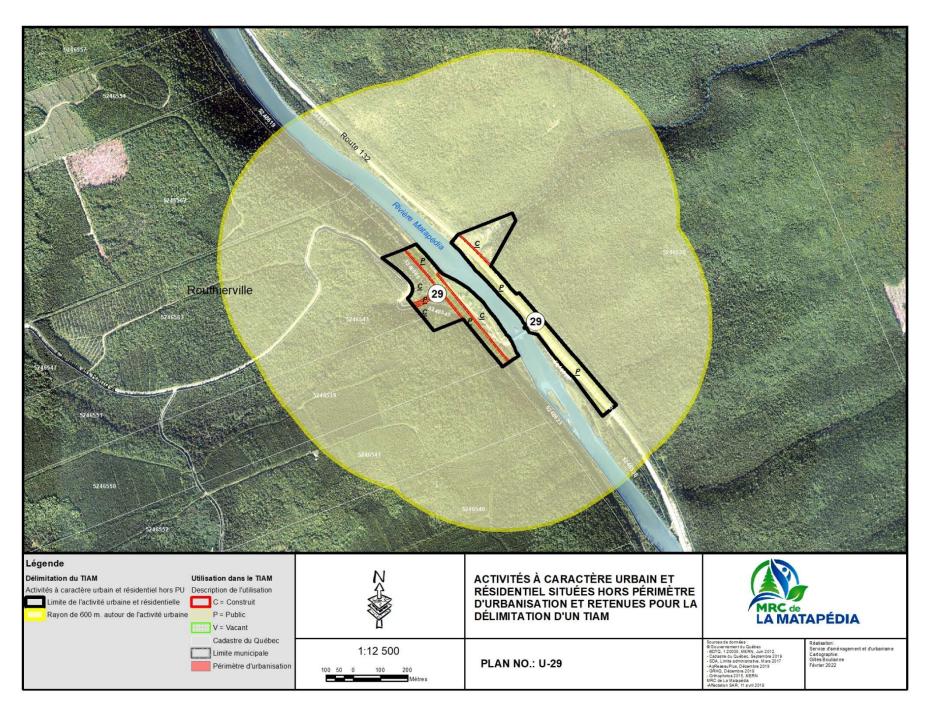


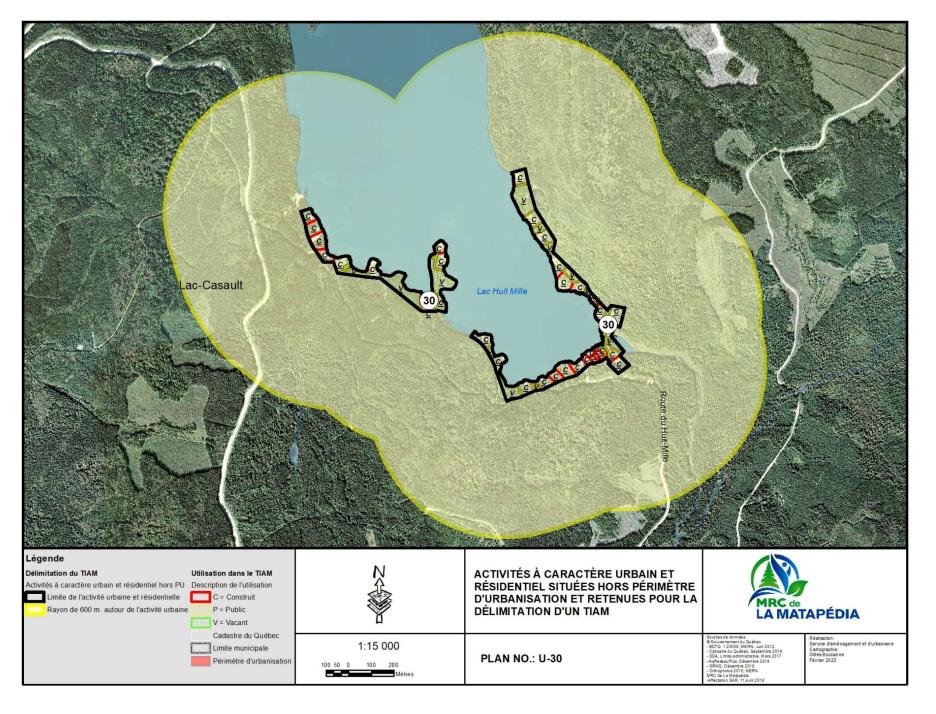


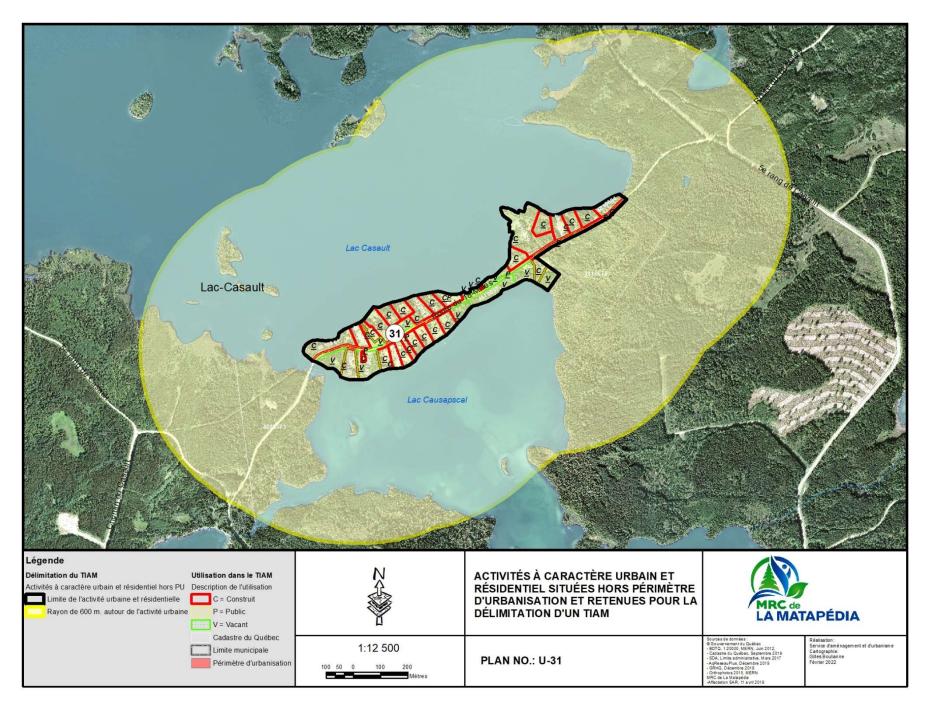


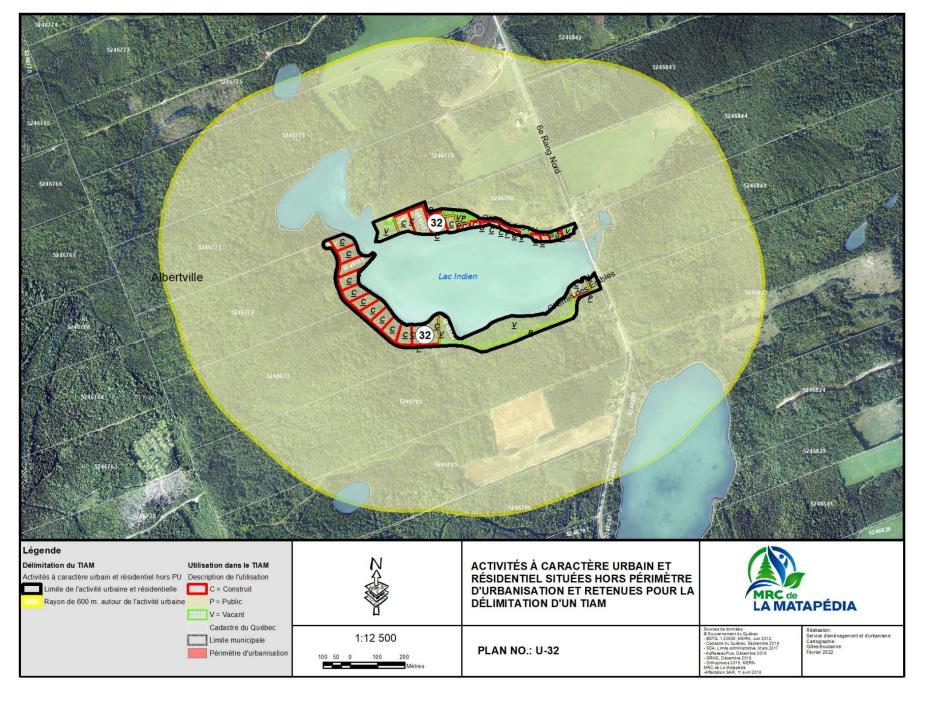




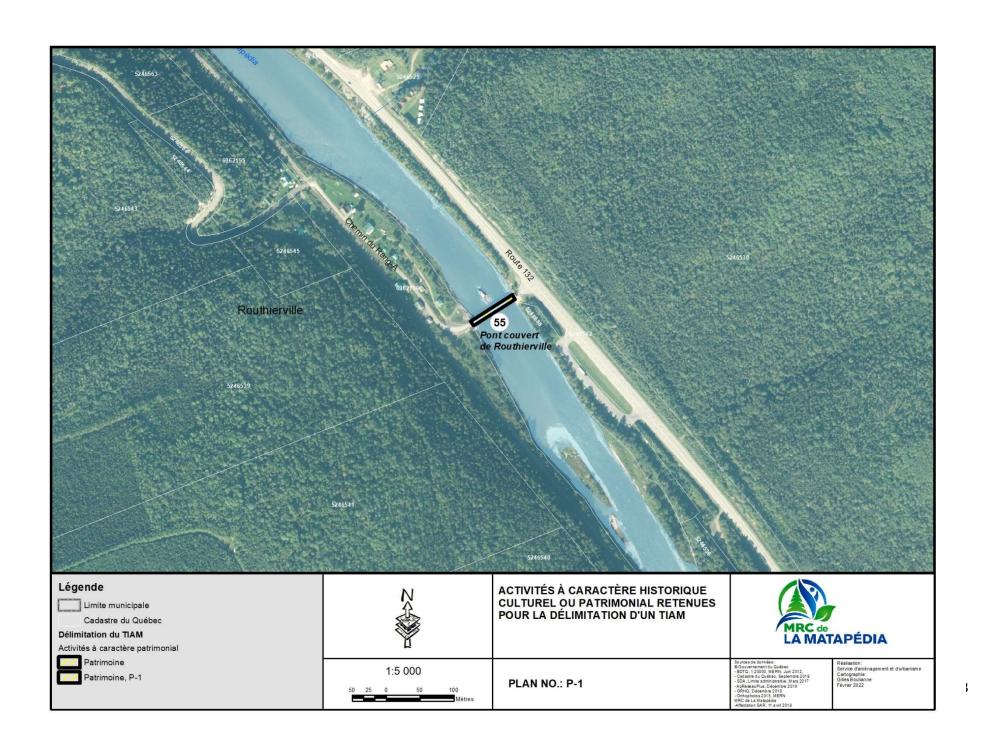


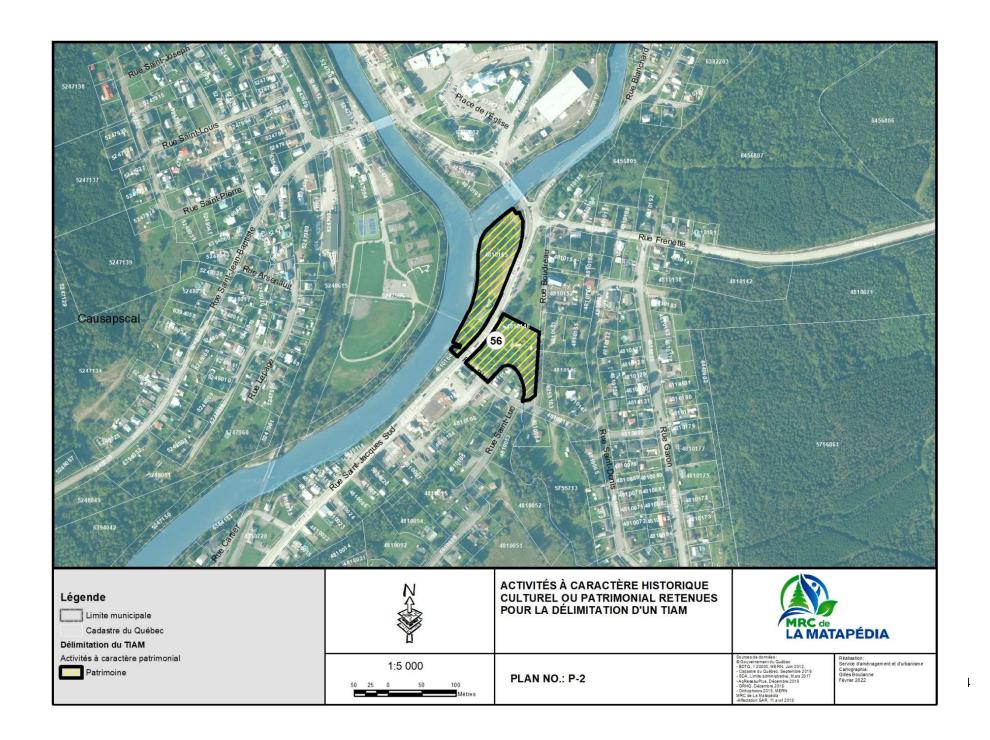




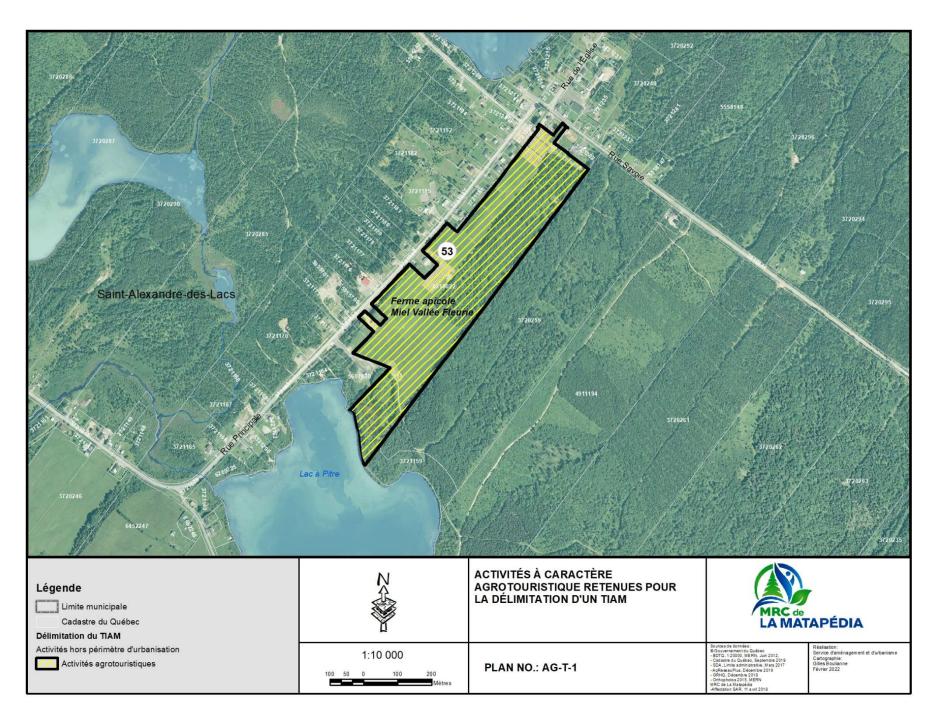


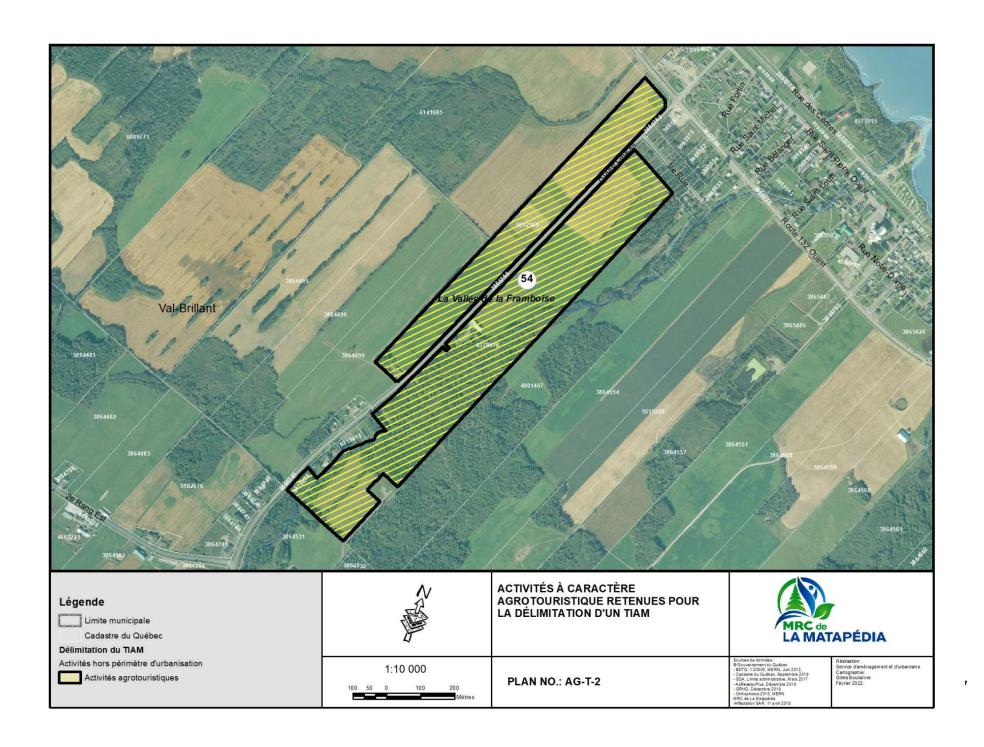
## ANNEXE 5 ACTIVITÉS À CARACTÈRE HISTORIQUE, CULTUREL OU PATRIMONIAL





Annexe 6
ACTIVITÉS AGROTOURISTIQUES





## Annexe 7 ACTIVITÉS RÉCRÉOTOURISTIQUES INTENSIVES

